



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

59^e séance plénière

Lundi 19 novembre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 29 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/56/326)

Lettre du Secrétaire général (A/56/422)

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'année dernière, au Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de Gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire par laquelle ils se sont engagés à soutenir et à promouvoir les principes et les objectifs posés comme fondements de l'Organisation. Le Sommet, et la Déclaration, du Millénaire font figure de réalisations exceptionnelles dans l'histoire de l'ONU. Ils nous ont donné un élan pour entrer dans le nouveau millénaire, qui doit être maintenu par la mise en oeuvre active des règles de conduite qui ont été acceptées à l'unanimité par les dirigeants du monde.

Les actes de terrorisme indéfendables commis contre les États-Unis le 11 septembre ont gravement sapé notre espoir que la paix et la prospérité marqueraient de leur empreinte le nouveau siècle. Les nouvelles menaces et les nouveaux risques auxquels fait face la communauté internationale sont venus au premier plan. Les mesures que nous prenons maintenant pour trouver une solution efficace et durable au grave défi que le terrorisme international a

lancé au monde devraient faire partie de nos efforts d'ensemble pour résoudre les problèmes du sous-développement, de la pauvreté accrue, des luttes économiques et de la maladie, et pour créer de nouvelles relations au sein de la communauté internationale.

Comme l'ont fait les orateurs précédents, je voudrais aussi exprimer la gratitude de ma délégation pour le document contenant le plan de campagne élaboré par le Secrétaire général, qui trace de façon concise et globale les stratégies potentielles d'action qui peuvent nous aider à atteindre les objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration. Nous pensons que ce document nous aidera en termes concrets à combiner nos efforts pour tenir ces engagements ambitieux. Au cours de cette seule année, un certain nombre d'événements ont marqué l'approche pragmatique de la communauté internationale face aux objectifs proclamés. Au cours de cette période, l'ONU a organisé cinq conférences et sessions extraordinaires, et d'autres réunions qui font partie intégrante du suivi et de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et Habitat, et les Conférences sur les armes légères, et sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ont constitué des mesures audacieuses en vue de résoudre les divers problèmes qui touchent l'humanité, et constituent des mesures concrètes dans la mise en oeuvre des dispositions de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Déclaration du Millénaire. Nous pensons que l'ONU, ainsi que chaque État Membre, devrait continuer à montrer sa détermination d'atteindre tous les objectifs énoncés dans ce document.

Nous sommes heureux de noter l'accent mis dans le plan de campagne du Secrétaire général sur la nécessité d'intensifier les efforts collectifs en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. À cet égard, je ne peux éviter de rappeler que bien que 15 ans se soient écoulés depuis la catastrophe de Tchernobyl, le problème de l'élimination de ses conséquences se pose toujours de façon critique en Ukraine, et qu'il présente un grave obstacle à l'objectif du développement durable. Les problèmes socioéconomiques, médicaux et environnementaux liés à la catastrophe de Tchernobyl ont persisté depuis la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous pensons qu'étant donné le caractère à long terme de ces conséquences, l'ONU devrait coordonner des activités internationales pour les étudier et les atténuer. Dans le cadre du point de l'ordre du jour pertinent, les délégations des États Membres touchés par la catastrophe de Tchernobyl vont soumettre un projet de résolution sur le renforcement de la coordination internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier, atténuer et réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour appeler tous nos partenaires à appuyer ce projet de résolution.

Nous sommes pleinement d'avis qu'il est d'une importance vitale de garantir que les objectifs de développement pour le millénaire deviennent des objectifs nationaux, et servent à accroître la cohérence des politiques et programmes nationaux. Bien que la responsabilité principale de la création de l'environnement interne nécessaire incombe aux États souverains eux-mêmes, nous pensons qu'une coopération et un dialogue internationaux accrus sont nécessaires pour aider les pays en développement et les pays en transition à répondre de façon adéquate aux défis du XXI^e siècle.

Un de ces défis de dimension mondiale, à laquelle fait face la communauté internationale à l'aube du nouveau siècle, est la transformation du processus de mondialisation en une force motrice positive, garantissant que les bénéfices de ce phénomène sont partagés par tous. Un autre de ces défis est l'élimination de la pauvreté, qui alimente l'instabilité

politique et sociale, la criminalité, le terrorisme et la dégradation de l'environnement. Ce problème touche tous les pays, figure à l'ordre du jour de tous les programmes gouvernementaux – même ceux des nations prospères – et requiert une solution à un niveau mondial. Nous sommes d'avis que l'ONU, grâce à son mandat universel et à son potentiel unique, a un rôle de premier plan à jouer pour mettre en oeuvre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'Ukraine, en tant que membre récemment élu du Conseil économique et social, est prête à participer activement et à contribuer aux travaux de cet organe important de l'ONU, qui joue un rôle central s'agissant de coordonner les efforts de l'Organisation dans les domaines économique, social et humanitaire.

Rendre l'ONU plus efficace pour maintenir la paix et la sécurité est une autre tâche importante qui s'impose à nous. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général quant au fait que la prévention des conflits est une question complexe, qui ne peut être mise en oeuvre isolément des politiques menées dans les domaines du développement, de la sécurité, des droits politiques, des droits de l'homme et de l'environnement, et que :

« Pour être efficaces, les stratégies de prévention doivent être fondées sur une approche globale et multidisciplinaire, adaptée aux conditions propres à chaque situation. »
(A/56/326, par. 36)

Je voudrais centrer mon intervention sur certaines propositions clefs faites par le Président de l'Ukraine, M. Leonid Kuchma, dans sa déclaration au Sommet du Millénaire, en particulier sur celle « d'élaborer une stratégie globale de l'ONU pour la prévention des conflits, qui se fonderait sur un large recours à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix ». (A/55/PV.5, p. 11)

L'Ukraine pense que c'est sur ces bases que la stratégie de maintien de la paix de l'ONU et de ses États Membres sera édiflée.

Il est satisfaisant pour nous de savoir que la question de la prévention des conflits a été abordée de plus en plus fréquemment par le Secrétaire général et les États Membres. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/55/985, qui passe en revue les progrès réalisés au cours des dernières années s'agissant de développer la capacité du système de l'ONU en matière de prévention des

conflits, et énonce des recommandations spécifiques sur la façon de l'améliorer, en coopération avec les États Membres. À notre avis, ce document constitue un pas en avant notable pour rendre plus efficace le potentiel de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits, et pour faire progresser l'Organisation d'une culture de réaction à une culture de prévention.

Nous nous félicitons également des mesures concrètes prises à cet égard par le Secrétariat, qui a appliqué une conception à long terme de la prévention qui s'ajoute aux activités traditionnelles en matière de prévention des conflits militaires et politiques. Nous sommes persuadés que la création, le cas échéant, de centres régionaux de prévention des conflits renforcera la capacité de surveillance et d'évaluation des éventuels points chauds dans le monde. Nous pensons que la surveillance de l'évolution des relations interethniques et la détection immédiate des tendances séparatistes, qui sont le plus souvent à l'origine des conflits, pourraient relever de ces centres.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général de son active approche concernant l'application des décisions prises lors du Sommet du Millénaire. Nous nous félicitons de son idée d'établir des rapports annuels sur les progrès accomplis dans le respect des engagements pris lors du Sommet du Millénaire. L'idée d'un rapport global à préparer cinq ans après le Sommet du Millénaire mérite également tout notre soutien. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite liaison avec d'autres délégations pour atteindre les objectifs et les engagements auxquels ont souscrit les chefs d'État et de gouvernement au début du nouveau millénaire.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis le Sommet du Millénaire de l'ONU, en septembre de l'année dernière, les Nations Unies et la communauté internationale ont une tâche importante à accomplir; il s'agit de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies s'est consacrée à renforcer sa capacité de maintien de la paix. Elle a par ailleurs tenu une série de réunions importantes sur des questions telles que l'habitat humain, le VIH/sida, les enfants, les armes légères et le racisme, et a ainsi donné le départ au processus d'application de la suite à donner au Sommet du Millénaire. Le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, présenté par le Secrétaire général, définit des stratégies de réalisation

de ces objectifs. Nous le remercions pour ses efforts à cet égard.

Toutefois, à l'heure actuelle, la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire est loin de progresser à la cadence voulue pour satisfaire les divers objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les événements du 11 septembre ont montré que les forces terroristes, séparatistes et extrémistes constituent une menace de plus en plus grave pour la paix et la stabilité aussi bien nationales qu'internationales et même pour le développement économique. Mais ce sera une tâche longue, complexe et ardue que de réduire à néant le terrain du terrorisme, du séparatisme et de l'extrémisme. L'ONU doit redoubler d'efforts afin de renforcer l'application de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire. Si l'on peut progresser dans la recherche de solutions à des problèmes mondiaux comme la pauvreté, les conflits régionaux et le développement durable, ce sera un bien – tant pour le renforcement de la coopération internationale contre le terrorisme – que pour la paix et le développement dans le monde entier.

Au fil des ans, l'ONU s'est fixé de nombreux objectifs de développement. Toutefois, rares sont ceux qui ont été réalisés. La Déclaration du Millénaire a aussi fixé un certain nombre d'objectifs de développement qui sont représentatifs de l'engagement solennel auquel ont souscrit les dirigeants de tous les pays. L'ONU devrait à présent avoir pour priorité absolue la réalisation de ces objectifs de développement. Elle devrait aussi formuler des plans et des méthodes concrets et réalisables de mise en oeuvre dans des délais précis, qui soient fonction des réalités et des besoins réels des pays en développement.

Les deux grandes réunions qui se tiendront sur le développement l'année prochaine, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, devront faire face à la réalité de la mondialisation économique qui a abouti à élargir le fossé entre riches et pauvres. Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes pour honorer leurs engagements et aider les pays en développement à éliminer la pauvreté en prenant des mesures pragmatiques telles que l'augmentation de l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, le transfert de technologie et l'accroissement des débouchés commerciaux. Par ailleurs, l'Organisation mondiale du commerce lancera de nouvelles négociations commerciales multilatérales.

Nous espérons que ces négociations tiendront pleinement compte des préoccupations et des intérêts des pays en développement et qu'elles deviendront véritablement des négociations consacrées au renforcement du développement, c'est à dire des négociations en faveur du développement.

Cette année, les dirigeants africains ont formulé la Nouvelle Initiative africaine, et ont ainsi fait un pas important dans le sens de la réalisation de l'intégration politique et économique de l'Afrique ainsi que de son développement durable. Cela étant, force est de constater que l'Afrique continue d'être confrontée à une série de difficultés particulières. Pour atteindre son objectif de développement durable, l'Afrique devra parvenir à une croissance moyenne annuelle de 7 % pendant les 15 prochaines années. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle plus important pour contribuer à satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique. Nous demandons instamment à la communauté internationale, et aux pays développés en particulier, de se montrer sensibles aux recommandations du Secrétaire général et de faire des efforts tangibles pour atténuer les difficultés particulières que connaissent les pays africains.

La Chine a toujours soutenu les efforts déployés par les pays africains pour préserver leur stabilité nationale, promouvoir le développement économique et réaliser le progrès social. La Chine attache une grande importance au renforcement de sa coopération avec les pays africains. Depuis le Forum de coopération Chine-Afrique qui s'est tenu à Beijing l'année dernière, le Gouvernement chinois a pris des dispositions particulières avec les pays africains intéressés en vue d'appliquer le plan de coopération entre les deux parties, et notamment, les efforts faits pour honorer la promesse de la Chine d'annuler un total of 10 milliards de yuan RMB sur leur dette externe.

En tant que pays en développement, la Chine a elle-même des problèmes qui demandent à être réglés. Nous sommes, toutefois, résolus à continuer d'aider l'Afrique à atteindre ses objectifs de développement, autant que nous le pourrons.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général d'avoir élaboré le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous lui savons gré d'avoir suggéré des stratégies et

des mesures éventuelles pour donner suite aux objectifs et aux engagements contenus dans la Déclaration.

Je mettrai l'accent sur un certain nombre d'objectifs et sur les stratégies correspondantes dans le plan de campagne. Cependant, il ne faudrait pas interpréter cela comme un classement par ordre de priorité car toutes les stratégies proposées dans le rapport sont, en fin de compte, liées les unes aux autres et synergiques. Comme l'indique le rapport, un grand nombre des problèmes et des questions auxquels fait face la Déclaration du Millénaire doivent être traités en même temps sur une large base.

Par ailleurs, les stratégies proposées ne devraient pas être considérées comme exhaustives. Le plan de campagne doit être suffisamment souple. Il est possible que certaines stratégies exigent des aménagements avec le temps, ou bien que de nouvelles stratégies s'avèrent nécessaires en fonction du changement de situation ou de besoins. Toutefois, il est nécessaire surtout de faire preuve de volonté politique et d'engagement pour mettre en oeuvre toute stratégie proposée. Nous savons ce qu'il faut faire, mais la mise en application de ces stratégies reste le plus grand défi pour chaque nation et pour la communauté internationale.

Au début du siècle, l'humanité est confrontée à des menaces tant traditionnelles que non traditionnelles à la paix et à la sécurité mondiales. À cette dernière catégorie appartiennent divers types de criminalité transnationale tels que le trafic de drogues, le blanchiment de l'argent, la traite des humains et le terrorisme. L'horreur du 11 septembre montre encore plus que ne le suggère le plan de campagne l'urgence nécessaire pour les États de signer, de ratifier et de mettre en oeuvre les conventions et protocoles relatifs au terrorisme, et aussi d'élaborer et d'adopter les législations et les procédures administratives correspondantes au niveau national. Nous devons compléter les lignes d'action du plan de campagne par d'autres instruments et outils de lutte contre le terrorisme.

Sur la prévention des conflits, le Secrétaire général a proposé nombre de stratégies visant non seulement à accroître notre capacité de nous attaquer aux causes profondes des conflits et d'améliorer la coordination parmi les organes de l'ONU, mais également à créer une culture de prévention. Nous souscrivons à plusieurs des recommandations du Secrétaire général dans ce domaine. Néanmoins, il est

important que des mesures de prévention des conflits soient prises, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et qu'elles soient sensibles au contexte historique des situations sous examen.

Les stratégies énoncées par le Secrétaire général pour éliminer les armes de destruction massive, par l'application intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et autres conventions, n'ont jamais été aussi pertinentes. Nous continuons d'oeuvrer en vue de l'application intégrale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du TNP. Il faut également tenir compte de la proposition du Secrétaire général d'appuyer les efforts de la société civile visant à éliminer les armes de destruction massive. Nous souhaitons également la convocation d'une conférence internationale consacrée au désarmement.

La conclusion positive de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été un pas audacieux dans le bon sens. Nous nous félicitons de son Programme d'action et attendons avec intérêt l'examen de sa mise en oeuvre dans deux ans.

La Déclaration du Millénaire souligne la nécessité de surmonter les obstacles que connaissent les pays en développement à la mobilisation des ressources pour financer leur développement durable. Il faut donc déployer tous les efforts possibles pour garantir la réussite de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. Les stratégies en matière de commerce international proposées dans le rapport du Secrétaire général, comme celles consistant à faire en sorte que les pays développés honorent intégralement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour améliorer l'accès à leurs marchés des produits des pays en développement, éliminer les obstacles au commerce et veiller à ce que le prochain cycle de négociations prenne en considération les besoins et priorités des pays en développement, constituent une bonne base pour renforcer les bienfaits du commerce international. L'allègement de la dette des pays en développement est une composante essentielle de tout ensemble de mesures en matière de développement. Nous sommes en accord avec les propositions du Secrétaire général, notamment celles concernant la nécessité pour les donateurs de mobiliser des ressources pour financer l'allègement de la dette. Les pays en développement doivent avoir un plus large accès aux biens

d'investissement et aux marchés mondiaux. Il est également important, comme le dit le rapport, que l'allègement de la dette vienne s'ajouter, et non se substituer, aux autres formes d'aide au développement.

En même temps, il faut aborder la mondialisation en tant que processus. La répartition fort inégale de ses bénéfices ne devrait pas condamner davantage de vies à la marginalisation. La mondialisation et des régimes de protection sociale adéquats ne sont pas incompatibles. Des stratégies appropriées à cette fin doivent être intégrées dans tout plan de campagne. Il faut appliquer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. Il est tout aussi important de satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Nous espérons que le Sommet Rio + 10 de Johannesburg fournira l'occasion à tous les pays de réunir et d'engager les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de Rio.

La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont des objectifs clefs de la Déclaration du Millénaire. Les efforts nationaux visant à garantir l'accès des femmes, dans des conditions d'égalité, à l'éducation et aux services sociaux et sanitaires sont des mesures importantes pour parvenir à cet objectif. Les propositions du Secrétaire général pour appuyer les efforts de l'État destinés à ratifier et à appliquer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que les travaux continus de l'ONU en matière de politiques spécifiques traitant des questions de migration et de leurs implications, sont tout aussi importants.

Il faut poursuivre les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale et à rationaliser ses méthodes de travail, plutôt que son travail, afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire qui sont de permettre à l'Assemblée générale de réaffirmer son rôle central en tant que principal organe de décision de l'ONU. Quant à la réforme du Conseil de sécurité, nous appuyons la proposition du Secrétaire général quant à la nécessité de poursuivre la réforme des méthodes de travail du Conseil. Cependant, l'impasse en ce qui concerne l'élargissement de ce dernier exige la recherche d'une véritable solution de compromis. On ne peut qu'appuyer l'appel du Secrétaire général à tous

les États pour qu'ils s'acquittent de leur contribution intégralement, en temps voulu et inconditionnellement, afin d'atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire et de veiller à ce que l'ONU soit dotée, de manière opportune, des ressources nécessaires à l'exécution de ses mandats.

Enfin, nous soutenons la présentation d'un rapport annuel sur les progrès réalisés dans l'application des engagements du millénaire, ainsi qu'un rapport plus détaillé tous les cinq ans. Le fait de souligner un thème particulier pour chaque année est une idée séduisante, mais il ne faudrait pas suggérer que l'attention devrait se porter en priorité sur une certaine question au détriment d'autres questions à un moment donné. Nous pensons aussi que l'Assemblée générale doit avoir un rôle approprié à jouer dans la sélection de thèmes particuliers, si cette approche est adoptée.

M. Stańczyk (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord de remercier, au nom de la délégation polonaise, le Secrétaire général pour son rapport très détaillé et très utile intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Ce rapport peut aider les États Membres à définir les meilleures stratégies et actions qui permettront d'honorer les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il faut souligner toutefois que le rapport avait été préparé avant les événements tragiques du 11 septembre et que notre débat se tient juste après le débat général. Ces deux circonstances doivent être rappelées quand on envisage la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.

Avant de passer à la question qui est examinée aujourd'hui, permettez-moi de faire quelques remarques sur la Déclaration elle-même. La Déclaration du Millénaire est un jalon posé fermement et visiblement sur la route commune de l'humanité vers la prospérité et le bien-être. Les dirigeants du monde se sont déjà prononcés dans la Déclaration du Millénaire en termes résolus et lucides, avec détermination et certitude. Des engagements ont été pris. Aucun des problèmes les plus pressants du monde contemporain n'a échappé à l'attention des chefs d'État et de gouvernement. Tous sont importants et subsidiaires. Le message essentiel transmis au monde par nos dirigeants dans la Déclaration du Millénaire est le suivant : gérer l'économie mondiale et le développement social, déjouer les menaces à la paix et à la sécurité internationales et promouvoir le développement

durable sont des questions qui relèvent de la responsabilité collective et partagée de tous les États, organisations internationales, sociétés civiles et individus. Le moment est maintenant venu de passer à la mise en oeuvre pratique de ces engagements. C'est ce que le monde attend et ce que chaque humain mérite. Il ne faut pas que ces discours restent lettre morte et que l'opinion publique y voie un nouvel exemple d'un document remarquable jamais traduit en actes. Nous devons continuellement mériter la confiance des peuples du monde, puisque c'est la condition nécessaire à notre succès et à l'avènement d'un nouvel esprit dans les relations internationales. Le plan de campagne est prêt. Montons maintenant à bord du véhicule et commençons à le conduire.

J'aborde maintenant quelques-uns des détails et des objectifs envisagés qui doivent être atteints. Je me concentrerai sur trois d'entre eux : premièrement, le renforcement de l'état de droit, y compris la prise de mesures à l'encontre du terrorisme international; deuxièmement, l'élimination de la pauvreté; et, troisièmement, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, en particulier le renforcement de la capacité de tous les pays d'appliquer les principes et les pratiques de la démocratie et des droits de l'homme. Tous les autres objectifs ont une égale importance, et nous sommes d'avis que tous doivent être rapidement et vigoureusement atteints sans exception. Il ne convient pas de fixer des priorités parmi les priorités puisque la Déclaration du Millénaire est un document global, de caractère intégral qui doit être appliqué comme un tout. Toute sélectivité dans la mise en oeuvre de la Déclaration est à éviter, à moins qu'elle ne soit justifiée par la limitation des ressources ou des capacités d'un ou de plusieurs pays concernés.

Compte tenu de l'évolution actuelle des relations internationales et, notamment, des actes de terreur abominables qui ont lancé un défi à l'ordre, à la stabilité et à la paix à l'échelle mondiale, la défense et le renforcement de l'état de droit doivent être envisagés comme il convient. La Pologne convient que le cadre juridique dans ce domaine doit être amélioré et complété plus avant, mais les États doivent d'abord adopter des politiques plus efficaces et plus pratiques afin d'éliminer le terrorisme. Par conséquent, nous devons resserrer notre coopération et procéder à un échange d'informations et de données afin de prévenir et de combattre le terrorisme. Ce combat exige une approche conjointe et coordonnée puisque les actes de

terreur ignorent les frontières nationales et frappent au niveau transnational. Puisque les terroristes et leurs partisans sont mobilisés et qu'ils cherchent désespérément à s'attaquer à la paix et à la stabilité, nous devons nous mobiliser et nous engager bien davantage afin de protéger nos valeurs communes. Le terrorisme international nous a frappés avec fureur et sans aucune considération d'ordre moral ou autre. La vie de centaines ou de milliers de personnes n'a aucun prix pour des terroristes. Par conséquent, nous appuyons fermement la déclaration faite par le Secrétaire général, qui figure dans son rapport, à savoir qu'il est nécessaire d'avoir une action concertée à l'encontre du terrorisme international. La Pologne, pour sa part, se tient prête à agir avec ses alliés et amis, ainsi qu'avec tous les pays de bonne volonté, afin de détruire les forces du mal et protéger la sécurité de notre monde. Nous n'épargnerons pas nos efforts ni ne ralentirons le processus lorsque les premiers effets deviendront manifestes.

Comme le Secrétaire général l'a précisé dans son rapport, afin de réduire sensiblement la pauvreté et de promouvoir le développement, il est essentiel de réaliser une croissance économique durable et à large assise. L'objectif de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a été clairement énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Néanmoins, étant donné les prévisions avancées par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, une telle réduction de la pauvreté dans les délais prévus risque d'être assez difficile, sinon très peu probable. La Pologne est très préoccupée par cette évaluation. La Banque, en faisant sa prévision qui repose sur des bases solides, nous avertit que le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté augmentera, et que si des progrès en matière d'espérance de vie, de scolarisation et de mortalité infantile ne sont pas réalisés, l'écart entre les régions pauvres et les régions riches du monde pourrait sensiblement s'élargir. Ce type de scénario exige que tous les États fassent tout leur possible pour accélérer la croissance et répartir plus équitablement les bénéfices de la croissance. Dans ce contexte, de nombreux changements semblent nécessaires, par exemple des réformes économiques structurelles, une utilisation efficace des fonds publics, l'amélioration des services et de l'infrastructure mis à la disposition des pauvres, et une réduction essentielle du degré de vulnérabilité. En l'absence de ce genre de mesures, les progrès seront beaucoup plus lents et un

bien plus grand nombre, malheureusement, s'ajouteront aux rangs de ceux qui sont à l'heure actuelle prisonniers de la pauvreté. Les réponses à ce défi réel doivent être trouvées au niveau tant national qu'international. Tous les décideurs doivent comprendre que l'accélération de la croissance économique et du développement social, ainsi qu'une meilleure répartition des revenus et de la richesse, sont des initiatives nécessaires si l'on veut progresser réellement vers une réduction substantielle de la pauvreté dans le monde.

Le nouveau Gouvernement polonais prend très au sérieux cette responsabilité. Nous travaillons beaucoup au niveau national, mais aussi avec nos partenaires, pour traiter de la question de la façon la plus efficace, en tenant compte, néanmoins, du fait que nos ressources sont limitées. Afin de mobiliser les ressources pour le développement et afin de réaliser la croissance, il faut que les pays eux-mêmes jouent le rôle le plus important, mais il ne faut pas les laisser seuls dans leurs efforts. Les donateurs et les institutions internationales doivent soutenir les efforts de ceux qui essaient de résoudre leurs problèmes économiques et qui font montre de détermination. Le fardeau de la dette pour de nombreux pays en développement et pour de nombreux pays en transition représente un obstacle important au développement. En conséquence, il faut prendre des mesures efficaces afin d'alléger la dette de ces pays.

L'attachement de la Pologne à la démocratie et aux droits de l'homme est bien connu. C'est l'un des canons de notre politique étrangère et intérieure. La Pologne contemporaine continue de développer sa longue tradition de démocratie, de tolérance et de bonne gouvernance en tant qu'État de droit. La Pologne continuera de se montrer résolue à promouvoir les droits de l'homme et à défendre la démocratie, car elle est convaincue que la jouissance pleine et entière des droits de l'homme au niveau mondial ne peut se faire en l'absence d'une forme démocratique de gouvernement, et, de plus, la Pologne pense que la démocratie ne peut pas s'épanouir sans le développement de la bonne gouvernance. La démocratie est d'habitude une façon normale d'organiser et de gouverner une société. Le respect des droits de l'homme, la primauté du droit, l'ouverture politique, la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes sont fondamentaux.

Personne ne devrait être privé, en aucune façon, des droits et libertés inaliénables.

L'expression « bonne gouvernance » est en usage au sein de l'Organisation des Nations Unies depuis quelques années seulement, surtout par référence aux droits de l'homme. Ma délégation est fière de dire que la Pologne compte parmi les pays qui ont introduit la philosophie et le concept de bonne gouvernance dans l'enceinte de l'ONU. Cette idée non controversée et séduisante a été accueillie avec intérêt tout d'abord à la Commission des droits de l'homme et ensuite à l'Assemblée. Il faut signaler qu'une référence claire et nette à la bonne gouvernance figure dans la Déclaration du Millénaire. La Pologne est convaincue qu'un débat plus systématique et plus complet sur cette question complexe devrait être mené également au niveau des organes et des organisations régionaux. L'idée de la bonne gouvernance est utile, car elle contribue à combler des lacunes substantielles entre les membres de la communauté internationale, et à rapprocher tout un éventail d'opinions, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Cette idée étant suffisamment souple et vaste, elle peut s'adapter à différentes approches et faciliter la naissance de terrains d'entente communs.

Le concept de bonne gouvernance peut aussi être très utile dans le dialogue entre les civilisations. De nombreux faits montrent à quel point l'absence de bonne gouvernance peut avoir un impact négatif sur le développement. En même temps, la forte interaction entre droits de l'homme et qualité de la gouvernance a été nettement confirmée. Ces liens et ces relations, qui, de par leur nature même, sont complexes, méritent un examen et une réflexion plus approfondis. Le fait est que la prospérité économique, y compris les investissements étrangers et les flux de capitaux, s'épanouissent et se développent uniquement dans des environnements où règne la bonne gouvernance. Comme c'est une question capitale pour beaucoup de pays et de régions du monde, il serait sage de suggérer que l'on élabore une série de principes ou de directives en matière de bonne gouvernance universelle également dans le domaine de l'économie.

On a déjà accompli une certaine partie des travaux relatifs à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Une action visible et déterminée tendant à appliquer la Déclaration du Millénaire doit demeurer notre principal objectif. L'élaboration d'indicateurs de

progrès à cet égard peut se révéler une bonne idée. Revoyons nos capacités et nos ressources, évaluons-les et affectons-les de façon appropriée, cela sans aucun délai. Nous devons donner un nouvel espoir à ceux qui en sont dépourvus et qui n'entrevoient aucune possibilité de changement. Il y a encore une chance et nous ne devons pas la laisser passer – pas cette fois-ci.

M. Siv (États-Unis) (parle en anglais) : J'ai prêté serment à peine une heure avant le début du débat général, le 10 novembre. Dès que j'en aurai l'occasion, j'irai vous rencontrer, Monsieur le Président, pour vous présenter mes respects et faire appel à votre sagesse. Entre-temps, je vous souhaite tout le succès possible.

Le Sommet du Millénaire, l'an dernier, a permis d'aborder un grand nombre des défis auxquels la communauté internationale fait face dans son effort pour améliorer le sort de l'humanité partout dans le monde. La détermination des États-Unis de relever ces défis demeure ferme. L'année dernière, la lutte contre le terrorisme était l'un des nombreux objectifs internationaux communs. Malheureusement, le 11 septembre a beaucoup accru l'importance de cet objectif. La grande coalition contre le terrorisme créée ces dernières semaines témoigne du consensus sur un point : le terrorisme et la civilisation sont incompatibles. Elle constitue également un hommage rendu aux 5 000 victimes innocentes, qui venaient de plus de 80 pays. Le terrorisme est un aspect de la violence qui entrave l'élévation des niveaux de vie dans le monde entier. Les pays qui souffrent de conflits armés se sont avérés pendant longtemps tragiquement incapables de répondre aux besoins fondamentaux de leur population. Le règlement des conflits dépend surtout des participants aux conflits eux-mêmes. Toutefois, la communauté internationale doit également appuyer leurs efforts en ce sens.

L'un des piliers de l'aide au développement offerte par les États-Unis est la prévention et le règlement des conflits. Nous avons beaucoup contribué aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, en fournissant aussi bien des fonds que du personnel. Nous appuyons les opérations de paix menées par l'OTAN dans les Balkans et la Force multinationale et Observateurs dans le Sinaï. Mon pays réaffirme sa ferme détermination à défendre les droits de l'homme. La guerre contre le terrorisme exige que nous renouvelions notre détermination d'appuyer l'édification de la démocratie, la réforme judiciaire, ainsi que le respect des libertés fondamentales et des

droits de l'homme pour tous. Un monde de démocratie, d'exercice des responsabilités, de perspectives et de stabilité est un monde dans lequel le terrorisme ne peut pas prospérer.

Le VIH/sida constitue l'une des menaces les plus graves pour les pays en développement, surtout en Afrique. Le Gouvernement des États-Unis appuie pleinement le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Le Président Bush a promis de verser 200 millions de dollars à ce Fonds et indiqué qu'il offrirait davantage si le Fonds remporte des succès. Il a également accru le financement de nos propres programmes bilatéraux concernant le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies infectieuses. Nous demeurons attachés à soutenir les efforts des pays en développement pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable. La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui doivent avoir lieu prochainement, traiteront de ces priorités jumelles.

La meilleure façon de réduire la pauvreté passe par une croissance économique vigoureuse et durable. Une telle croissance doit commencer par des politiques et des institutions économiques au niveau national. L'investissement national dans le capital humain, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, est essentiel. Les donateurs, les partenaires pour le développement et les organisations multilatérales ne peuvent que fournir un soutien à cet égard. Quel que soit le niveau des ressources disponibles pour le développement, il n'y en a pas suffisamment pour les gaspiller, donc l'aide doit être utilisée efficacement.

Dans notre monde interdépendant, la performance nationale est également influencée par la croissance économique mondiale. Malheureusement, les perspectives à court terme quant à une telle croissance, en particulier après les événements du 11 septembre, sont plus médiocres qu'elles ne l'ont été depuis des décennies. C'est la raison pour laquelle les États-Unis ont travaillé de près avec leurs partenaires commerciaux, et en particulier avec les pays en développement, lors de la dernière réunion ministérielle tenue à Doha, pour lancer les nouvelles négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Il y a seulement trois semaines, le Président Bush a rencontré les ministres des finances et du commerce de 35 pays africains lors de la première réunion du Forum

sur la coopération économique et commerciale entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne. Le Président a déclaré que ce Forum est une occasion unique d'établir des liens commerciaux et fondés sur la confiance entre les États-Unis et l'Afrique. Il a annoncé la mise en place d'un nouveau mécanisme de soutien des investissements privés outre-mer doté d'un capital de 200 millions de dollars, qui aura pour mission de promouvoir nos investissements en Afrique. Le Président Bush a loué les dirigeants africains visionnaires qui ont lancé la Nouvelle initiative africaine. Il a souligné que pour réaliser cette vision de progrès, nous devons reprendre le travail patient et régulier qui consiste à édifier un monde où les échanges commerciaux se fassent dans la liberté.

L'initiative « Global Development » de l'Agency for International Development des États-Unis instituera des alliances stratégiques avec de nouveaux partenaires, comme les organisations non gouvernementales, les fondations privées, les sociétés, la communauté de l'enseignement supérieur et même des particuliers. Ceci permettra de tirer le maximum des ressources, de l'expertise et de nouvelles technologies pour répondre aux défis du développement. De concert avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les États-Unis sont un participant à part entière de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). On compte 24 nations qui ont maintenant fait preuve de l'engagement nécessaire en faveur de la réduction de la pauvreté. Elles ont commencé à bénéficier d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative. Le Président Bush a également proposé que les banques de développement multilatérales accroissent la part des subventions destinées aux pays les plus pauvres dans leur programme d'assistance.

Le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire de l'ONU préparé par le Secrétaire général contient beaucoup d'idées utiles, ainsi que certaines qui ne font pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale. Chaque pays doit élaborer ses propres procédures pour traiter des questions mentionnées dans la Déclaration. Le plan de campagne du Secrétaire général peut favoriser ce processus. Nous attendons avec intérêt que les États Membres examinent la formulation des nouveaux objectifs de développement du Millénaire et des indicateurs suggérés.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont énormes. Toutefois, nous avons vu comment la communauté internationale peut s'unir pour défendre une cause commune. C'est là l'espoir qui nous guidera à l'avenir.

M. Sun Joun-yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, d'exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général et à M. Michael Doyle pour avoir publié en temps opportun le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Ce plan de campagne peut être considéré comme un bon point de départ pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, car il fournit des directives utiles permettant de concrétiser les nobles engagements consacrés dans la Déclaration. La valeur du rapport est encore accrue par l'annexe, intitulée « Objectifs du Millénaire pour le développement », qui décrit des indicateurs concrets assortis de délais, lesquels serviront à contrôler les progrès vers la réalisation de huit objectifs de développement.

L'an dernier, la Déclaration du Millénaire a été adoptée dans une atmosphère euphorique, les États Membres exprimant de grandes espérances quant aux activités futures de l'ONU. Un an plus tard, pourtant, l'optimisme et la volonté politique mobilisée au Sommet du Millénaire ne semblent pas être aussi vigoureux. Par conséquent, la communauté internationale doit réaffirmer sa détermination de réaliser les objectifs politiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À la lumière des processus de négociation semés d'obstacles pour les conventions internationales, et vu le ralentissement de l'économie mondiale au cours de l'année écoulée, les efforts concertés de la communauté internationale sont plus que jamais nécessaires. Comme le souligne le rapport du millénaire du Secrétaire général, les questions mondiales, de par leur nature, ne sauraient être résolues par un seul pays. Ceci a été rendu encore plus clair par les attaques terroristes du 11 septembre. Afin d'assurer la mise en oeuvre réussie de la Déclaration du Millénaire, nous devons réaffirmer une fois encore que les efforts concertés fondés sur le multilatéralisme sont le moyen le plus efficace de faire face aux divers défis qui se posent à la communauté internationale.

Cela dit, nous apprécions que le rapport contenant le plan de campagne suggère une stratégie concrète pour progresser en direction de chacun des objectifs

décrits dans la Déclaration du Millénaire. Beaucoup de ces stratégies, définies en grand détail dans le rapport, ont déjà été soumises à débat ou examinées dans le cadre du système des Nations Unies. Néanmoins, elles seront sans aucun doute utiles pour matérialiser la vision inscrite dans la Déclaration du Millénaire. En particulier, elles peuvent servir de ligne directrice ou de point de référence aux États Membres, aux institutions des Nations Unies et aux prochaines conférences et rencontres internationales, alors qu'ils tentent de formuler des politiques à leurs niveaux respectifs. La seule partie du rapport sur le plan de campagne qui exige l'approbation des États Membres est le système de présentation des rapports détaillé dans la dernière partie, intitulée « Suivi ». En tant que processus de rapport sur le suivi, on attend du Secrétaire général qu'il publie un rapport annuel qui traite de deux thèmes différents. Si l'intention est que le rapport annuel traite de deux thèmes différents en vue d'accélérer les suivis dans un plus grand nombre de domaines, nous croyons que deux thèmes pourraient être choisis de manière à donner au rapport plus de cohérence logique et pratique. Nous espérons que les États Membres pourront tenir de nouveaux débats sur cette question, sur la base des propositions faites dans la section « Suivi ».

Tout en étant globalement d'accord avec les vues et suggestions qui figurent dans les sept domaines du rapport sur le plan de campagne, je voudrais faire de brèves remarques sur les deux domaines dans lesquels nous pouvons prendre davantage de mesures tangibles au niveau de l'ONU : les opérations de maintien de la paix et le renforcement de l'ONU. Premièrement, dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est largement reconnu que la prévention des conflits est la manière la plus rentable et politiquement la plus rationnelle d'assurer la paix et la stabilité à long terme. Par conséquent, il faut encore renforcer la capacité préventive de l'ONU. À cet égard, il convient de mentionner que les méthodes de travail des opérations de maintien de la paix se sont considérablement améliorées au cours de l'année dernière, conformément aux recommandations du rapport Brahimi. Nous espérons que la capacité de l'ONU en matière d'opérations de maintien de la paix sera encore élargie ces prochaines années.

Deuxièmement, il va sans dire que le suivi de la Déclaration du Millénaire ne peut pas être conduit avec succès sans un renforcement de l'ONU. Selon la

Déclaration du Millénaire, l'objectif politique principal dans le domaine du renforcement de l'ONU consiste à réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale et à lui permettre de jouer efficacement son rôle. Dans cette optique, nous espérons que les débats futurs de l'ONU pourront être menés de manière plus pratique. Pour rendre les débats plus substantiels, ma délégation croit que nous devrions nous concentrer davantage sur un examen critique des accomplissements passés. En ce qui concerne les débats futurs sur le rapport thématique annuel, nous sommes d'avis que ces débats devraient servir de tribune aux États Membres pour rendre compte de leurs activités dans les domaines thématiques désignés et partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Nous espérons que cette nouvelle technique de débat pourra également être adoptée pour les débats sur d'autres points de l'ordre du jour.

Ceci dit, je vais aborder brièvement les mesures prises par le Gouvernement de la République de Corée dans le contexte de la mise en oeuvre des résultats du Sommet du Millénaire. Désireuse de s'associer aux efforts internationaux visant à freiner la prolifération des missiles, la République de Corée est devenue en mars dernier membre du Régime de contrôle des technologies missilières (MTCR). En outre, mon gouvernement a fait la preuve de sa détermination de réduire l'utilisation des mines antipersonnel en adhérant à la Convention sur certaines armes classiques et en acceptant son Protocole II modifié. En tant que partie aux efforts pour renforcer la mise en oeuvre des principes démocratiques par une réforme institutionnelle et la prise de conscience du corps civique, la République de Corée accueillera à Séoul, l'an prochain, la deuxième conférence intitulée « Vers une communauté de démocraties ». En outre, le Gouvernement coréen fait des efforts continus pour accroître son aide publique au développement et élargir sa participation aux conférences des donateurs.

Enfin, je termine en soulignant l'importance d'inviter le secteur privé et la société civile à s'engager dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Dans ce contexte, je voudrais insister sur la nécessité pour les États Membres de prendre des mesures concrètes pour donner une large publicité à la Déclaration du Millénaire et pour diffuser plus largement l'information sur cette déclaration.

M. Kára (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la

déclaration de l'Union européenne faite en début de journée par le représentant de la Belgique, et cela me permet de me limiter aux quelques observations suivantes.

Le Sommet du Millénaire a été une étape importante pour l'ONU. Il a établi son ordre du jour pour les années à venir, ou lui a donné un cadre nouveau et a mobilisé un appui politique pour sa mise en oeuvre. Au cours du débat général de la semaine dernière, la grande majorité des délégations, y compris un certain nombre de chefs d'État, ont fait référence aux résultats du Sommet du Millénaire et au processus de mise en oeuvre des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire. L'appui manifesté il y a plus de 14 mois semble toujours en place, bien que la salle de l'Assemblée générale ait été quasiment vide ce matin, ce qui ne conduisait pas à penser que nous étions sur le point de débattre d'une des questions stratégiques essentielles inscrites à notre liste.

Nous savons tous que les objectifs du Sommet n'ont pas été inventés par le Sommet lui-même, mais qu'ils émanaient de différentes instances mondiales. À notre avis, la valeur ajoutée principale du Sommet a été de consolider nos objectifs en un seul ensemble, renforçant ainsi la synergie. En est-il bien ainsi? Il est peut-être trop tôt pour le dire, mais je voudrais citer M. Harri Holkeri, Président de la dernière session de l'Assemblée générale, qu'il faut louer pour avoir montré fermement l'exemple lors d'un Sommet du Millénaire rempli d'activités. Dans son allocution de clôture, il a souligné que :

« Les États Membres et les entités concernées au Secrétariat ne semblent pas être en mesure d'abandonner l'habitude d'examiner diverses questions isolément. »(A/55/PV.112, p 2)

La coordination semble donc être un de ces domaines où nous devons renforcer davantage nos efforts. À cet égard, les deux conférences de l'an 2002, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable seront pour nous une épreuve majeure.

M. Holkeri a prononcé son allocution le 10 septembre 2001. Le jour suivant, nous nous sommes trouvés dans un monde différent, confrontés à de nouvelles menaces inquiétantes. La réponse de l'ONU aux attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique a été rapide et déterminée, et elle a aussi

réaffirmé son rôle central quand il s'agit de traiter des affaires mondiales.

Du jour au lendemain, le terrorisme est devenu l'élément central majeur de nos préoccupations et, pour la première fois, tous les États Membres se sont unis pour combattre ce mal. Nous avons adopté spontanément – pour reprendre les mots du Secrétaire d'État du Royaume-Uni, Jack Straw – le programme du 11 septembre. La portée du changement est considérable. Le terrorisme n'était pas tellement développé dans l'excellent rapport « Nous, les peuples » (A/54/2000), préparé par le Secrétaire général pour le Sommet du Millénaire, et notre engagement, dans la Déclaration du Millénaire, de prendre des mesures concrètes contre le terrorisme international était un élément parmi tant d'autres. En fait, la question du terrorisme, sujet concernant essentiellement les experts juridiques au sein de la Sixième Commission, n'était pas fort en évidence à ce moment-là. Le rapport établi l'an dernier par le Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ne l'avait même pas évoqué.

Le défi majeur d'aujourd'hui est de concilier notre priorité immédiate de combattre le terrorisme avec nos stratégies et objectifs à long terme, appuyés par le Sommet du Millénaire. Nous devons trouver un équilibre entre les programmes des 10 et 11 septembre et, plus important encore, assurer le même degré d'engagement pour les deux tâches. Nous pensons que la mise en oeuvre de la stratégie à long terme, inspirée par la Déclaration du Millénaire, peut profiter énormément du regain d'unité et de l'esprit du multilatéralisme. Nous espérons que la même détermination, qui nous a servi à forger l'alliance contre le terrorisme, finira par marquer la coopération dans d'autres domaines tels que la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté, la consolidation de la paix, le déminage, la promotion de la démocratie et des droits de la personne, et la protection de l'environnement, pour la raison suffisante que tous ces domaines sont interdépendants et que, s'ils sont négligés, ils pourraient alimenter le terrorisme.

Dans un autre document de grande valeur, « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », le Secrétaire général souligne à juste titre que :

« Ce dont nous avons besoin... c'est que les États fassent la preuve de leur volonté politique

de tenir les engagements déjà pris et de mettre en oeuvre les stratégies déjà élaborées. » (A/56/326, par. 7)

Nous savons maintenant qu'une telle volonté politique peut être créée. Explorons davantage ce potentiel vis-à-vis des objectifs du Sommet du Millénaire.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer, au nom du Gouvernement japonais, notre gratitude pour votre initiative de convoquer cette réunion.

La Déclaration du Millénaire, adoptée lors du Sommet du Millénaire, a clairement fixé les objectifs et tâches de la communauté internationale au XXI^e siècle, et le « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », que le Secrétaire général a présenté au mois de septembre, fournit des directives pour les concrétiser. Aujourd'hui, je voudrais présenter les vues du Gouvernement japonais sur certaines questions majeures, soulignées dans la Déclaration du Millénaire et le plan de campagne.

Lutter contre le terrorisme, fournir une assistance humanitaire au peuple d'Afghanistan et aux réfugiés afghans, assurer la sécurité et la stabilité politique, le relèvement socioéconomique et la reconstruction de l'Afghanistan sont des tâches difficiles, qui préoccupent la communauté internationale depuis le 11 septembre. En outre, la situation au Moyen-Orient est de plus en plus inquiétante. De la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo au Kosovo et au Timor oriental, l'Organisation des Nations Unies fait face à des exigences toujours accrues en matière de maintien de la paix. Dans le même temps, la communauté internationale fait face à plusieurs problèmes mondiaux, tels que ceux liés à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement, aux réfugiés et personnes déplacées, à la santé publique, aux stupéfiants etc. Si chacune de ces questions requiert la coopération de la communauté internationale, comme le souligne la Déclaration du Millénaire, deux problèmes particuliers requièrent d'urgence notre attention : la dégradation de l'environnement mondial, et le VIH/sida et les autres maladies infectieuses.

S'agissant de la protection de l'environnement mondial, une mesure significative a été l'accord obtenu, à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur des règles spécifiques

pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Nous avons à présent la responsabilité de mettre ce protocole en vigueur d'ici 2002. Pour sa part, le Gouvernement japonais a commencé des préparatifs à cette fin. Dans le même temps, pour assurer l'efficacité des mesures de prévention en matière de réchauffement de la planète, le Japon continuera de tout faire pour formuler un cadre universel de coopération, en espérant que les États-Unis et les pays en développement y participeront.

Le Japon fera également tout le possible pour assurer le succès du Sommet mondial sur le développement durable, prévu l'an prochain à Johannesburg. Je voudrais souligner l'importance d'adopter à ce sommet des orientations pour des efforts internationaux dans le domaine de l'environnement, qui visent à promouvoir l'utilisation des mécanismes de marché et de technologies scientifiques novatrices, et à contribuer au règlement de questions à aspects multiples, telles que la gestion des grandes métropoles et les problèmes relatifs à l'eau.

Pour traiter du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, il est important que la communauté internationale mette au point une approche bien coordonnée face aux besoins de chaque pays dans un grand nombre de domaines, notamment l'éducation, la prévention, le traitement, la mise en place de systèmes d'assainissement, et la recherche-développement. À cette fin, le Gouvernement japonais a annoncé l'an dernier l'Initiative d'Okinawa sur les maladies infectieuses, au titre de laquelle il fournira au cours des cinq prochaines années une assistance financière et technique d'un montant de 3 milliards de dollars pour lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses dans les pays en développement. Le Japon s'est également engagé à fournir 200 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Reconnaissant que ce que le Secrétaire général qualifie de « trésor de guerre » sera essentiel pour combattre ces pandémies mortelles, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mon appel à apporter un plus large appui à ce fonds.

M. Loizaga (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

Il va sans dire qu'à moins que les problèmes issus des conflits et de la pauvreté en Afrique ne soient efficacement pris en charge, il n'y aura ni paix ni prospérité dans le monde au XXI^e siècle. Cela dit,

depuis 1993, le Gouvernement japonais promeut le processus lancé par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), en vue de renforcer le contrôle national du processus de développement par les pays africains et leur partenariat avec la communauté internationale. Pour faire avancer ce processus, le Gouvernement japonais organisera, en décembre de cette année, une réunion ministérielle à Tokyo pour préparer TICAD III. Le Gouvernement japonais se félicite du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, lancé par les pays africains. Celui-ci illustre la détermination de ces pays de maîtriser leur propre avenir. Nous espérons avoir une discussion de fond au cours de la prochaine réunion ministérielle de TICAD sur la façon dont la communauté internationale peut le mieux appuyer cette initiative.

Tout aussi important pour l'avenir de la communauté internationale est l'avènement d'un monde où les enfants peuvent développer et étendre leur créativité naturelle. Le Gouvernement japonais espère vivement que le Deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui aura lieu à Yokohama en décembre, sera tout à fait fructueux à cet égard et contribuera à la réussite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, prévue l'an prochain.

Quand on aborde les problèmes qui vont du terrorisme et des conflits à la détérioration de l'environnement, aux maladies infectieuses et à l'avenir des enfants, il est extrêmement important de triompher de la pauvreté et, à cette fin, de promouvoir le développement. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en mars prochain, est importante dans ce contexte puisqu'elle doit donner à la communauté internationale une occasion majeure de réaffirmer sa ferme volonté de mobiliser les ressources financières et de les utiliser efficacement pour la cause du développement. C'est pourquoi le Gouvernement japonais continuera de coopérer avec d'autres gouvernements intéressés pour faire de cette conférence un succès.

Le commerce joue également un rôle important dans la poursuite du développement durable par les pays en développement. Nous nous félicitons de l'accord conclu ce mois même à Doha qui permet le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Le Japon

entend prendre une part active à ce nouveau cycle, compte tenu de l'importance de refléter dans les négociations les intérêts et les préoccupations exprimés par les pays en développement.

Je voudrais également souligner qu'il importe de porter notre attention sur la sécurité commune, c'est-à-dire la protection de la vie et de la dignité de chacun quand on aborde ces questions mondiales. La sécurité constitue le besoin fondamental de tout être humain, où qu'il vive. Nous espérons que le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune, que le Gouvernement japonais a créé à l'ONU, contribuera à faire progresser cette approche des questions planétaires centrée sur l'être humain au cours des années à venir. Nous nous attendons à ce que d'importantes contributions soient faites à cette fin par la Commission de la sécurité humaine, co-présidée par Mme Sadako Ogata et M. Amartya Sen, qui a commencé ses travaux avec le ferme appui du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Je tiens à faire observer ici que la réforme du Conseil de sécurité est une autre question importante sur laquelle insiste la Déclaration du Millénaire. En effet, les débats qui ont eu lieu au Sommet et à l'Assemblée du Millénaire ont clairement montré que la majorité écrasante des États Membres de l'ONU soutient la réforme du Conseil de sécurité, y compris l'augmentation de ses membres, tant permanents que non permanents. Comme je l'ai fait observer lors du débat le plus récent de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, qui s'est tenu le 30 octobre, l'évolution de la situation politique internationale depuis le 11 septembre a conféré au Conseil de sécurité un rôle plus important, jetant une nouvelle lumière sur la question de la légitimité et de l'efficacité du Conseil. Le résultat est qu'il est plus urgent que jamais d'accélérer la réforme. Il nous faut coopérer afin de faire des progrès sur cette importante question. Comme je l'ai dit le 30 octobre, le Gouvernement japonais estime que lors des prochaines réunions du Groupe de travail à composition non limitée, il conviendra d'axer nos débats sur la question du nombre de membres d'un Conseil élargi dans le cadre d'une approche progressive d'une réforme d'ensemble définitive.

Enfin, je voudrais souligner que la réalisation des divers objectifs de la Déclaration du Millénaire dépendra en grande partie des efforts de chaque État Membre. Il importe aussi que l'Assemblée générale et

chacune de ses commissions, ainsi que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, redoublent d'efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. En fait, des progrès encourageants ont déjà été réalisés à cet égard. Par exemple, au cours de l'année écoulée, des conférences telles que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et la conférence sur les armes légères se sont révélées utiles pour promouvoir les efforts de la communauté internationale dans la mise en oeuvre de la Déclaration.

Il devient aussi de plus en plus important pour l'ONU de renforcer sa collaboration avec plusieurs organisations internationales, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Je pourrais ajouter qu'il y a également certains faits nouveaux remarquables sur ce front.

Pour sa part, le Gouvernement japonais continuera de participer et de contribuer à ces efforts de l'ONU avec la ferme détermination de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier sincèrement le Secrétaire général pour le rapport global sur les stratégies proposées intitulées « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Il devrait s'avérer d'une aide précieuse pour nos délibérations et constituer un projet ou plan d'action crédible pour nos futures activités de coopération au service du développement.

Les odieux actes terroristes du 11 septembre, dans notre ville et pays hôtes, nous ont rendus plus conscients du caractère interdépendant et mondialisé de notre planète. Nous devons chercher à comprendre les causes premières de ces événements tragiques, particulièrement en coordonnant nos efforts pour réagir de manière globale. Ce faisant, nous devons choisir la voie de l'engagement, du dialogue et du partenariat.

Ce sont précisément les raisons pour lesquelles la Déclaration du Millénaire, qui représente une convergence remarquable de vues sur les défis du XXI^e siècle, est aujourd'hui plus pressante que jamais. L'Indonésie félicite donc le Secrétaire général pour son plan de campagne et soutient son approche coordonnée et globale. Nous pensons qu'il nous conduira – l'ONU, les gouvernements et tous les secteurs pertinents de la société civile – vers une coopération et un partenariat mutuels. Il devrait grandement contribuer à surmonter

les énormes obstacles à la paix et à la prospérité auxquels nous faisons tous face, tout en renforçant en même temps les principes et objectifs de l'ONU.

Il est inévitable que le plan de campagne complète les accords et programmes déjà approuvés lors des importants conférences et sommets des années 1990 pour parvenir au développement durable. Il est essentiel que les accords et engagements déjà en place soient respectés en priorité. C'est pourquoi aujourd'hui, lorsque nous considérons le panorama mondial, nous ne doutons pas que la lutte contre le terrorisme soit déterminante pour l'avenir de la coexistence pacifique entre les États.

Il est vrai également que les défis et menaces multiples qui pesaient déjà sur nos délibérations intergouvernementales avant les attaques du 11 septembre n'ont pas disparu. La menace d'une annihilation nucléaire ne s'est pas entièrement dissipée en dépit des récentes et prometteuses négociations sur le désarmement dont nous nous félicitons. On ne saurait négliger non plus les immenses défis que pose la prévention des conflits. En outre, aux questions de la guerre et de la paix sont inextricablement liées les questions centrales de la promotion du développement – sous-développement général, marginalisation et extrême pauvreté. Il est indispensable que nous en poursuivions vigoureusement la solution par le dialogue et le partenariat plutôt que par l'affrontement.

En relevant ces défis, et surtout dans nos efforts pour revitaliser la coopération pour le développement et l'élimination de la pauvreté, nous devons maintenir un équilibre entre les problèmes environnementaux, le développement social et la croissance économique. Un moyen précieux, que l'on pourrait utiliser efficacement, est de faire fond sur la dynamique lancée et sur le niveau élevé d'engagement en faveur du développement durable. Dans ce contexte, l'élimination de la pauvreté occupe une place centrale. L'Indonésie appuie sans réserve l'objectif de la Déclaration du Millénaire et la stratégie du plan de campagne visant à réduire de moitié le niveau mondial de pauvreté d'ici 2015. Pour répondre à cet appel, il y a un besoin urgent d'initiatives définies par les pays eux-mêmes, notamment d'axer les efforts sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau national.

La question du développement durable sera également examinée lors du Sommet mondial pour le

développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en septembre 2002. Pour assurer le succès de ce Sommet, nous devons renouveler notre engagement mondial en faveur du développement durable, grâce à des partenariats aux plus hauts niveaux. Pour sa part, l'Indonésie est attachée au succès du Sommet, et le Président du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable est déterminé à faire de son mieux pour veiller à ce que les préparatifs du Sommet soient couronnés de succès. Nous accueillerons en mai prochain la dernière session de la Commission préparatoire au niveau ministériel.

Pour faire avancer le processus de développement durable, nous devons veiller à ce que nos politiques nationales soient adéquates. Nous nous félicitons donc de plusieurs des directives énoncées en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance dans la section V du plan de campagne. Étant donné que l'Indonésie est actuellement en train d'édifier et de renforcer ses institutions pour la bonne gouvernance, nous apprécions et appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour une bonne gouvernance basée sur la participation et la primauté du droit. Nous appuyons aussi l'accent placé sur la lutte contre la corruption et sur la nécessité de mettre en place des garanties pour les investissements privés à l'intérieur de chaque pays. L'Indonésie appuie l'objectif visant à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et de s'efforcer de protéger et promouvoir tous les droits de l'homme, y compris les droits des minorités. Nous avons récemment signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, renforçant ainsi davantage notre attachement aux droits de l'homme. En même temps, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit : « il reste néanmoins un abîme à franchir pour passer des promesses aux actes concrets ». (A/56/326, par. 197)

L'Indonésie se félicite également du fait que le plan de campagne constitue un moyen de renforcer la démocratie. Comme l'a récemment déclaré le Ministre indonésien des affaires étrangères lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, « l'Indonésie est aujourd'hui fière d'être l'une des plus grandes démocraties du monde » (A/56/PV.54), et le défi pour nous tous consiste à veiller à ce que la démocratie fonctionne, et qu'elle se traduise réellement en une vie meilleure pour tous les peuples.

Donner à l'ONU des moyens d'action est une tâche centrale et constante pour la communauté internationale. Il est également crucial de promouvoir un développement durable centré sur l'être humain. Une Assemblée générale revitalisée et un Conseil de sécurité réformé, conçu pour refléter l'évolution contemporaine des relations internationales, sont essentiels à la création d'un monde plus démocratique. Nous appuyons de telles stratégies. Quant à la réforme du Conseil de sécurité, nous devons tenir compte des vues des États Membres. L'Indonésie appuie également les efforts continus pour revoir la taille et la composition du Conseil de sécurité, ainsi que ses méthodes de travail.

Néanmoins, si nous prenons au sérieux notre engagement de passer des paroles aux actes, nous devons absolument disposer des ressources nécessaires pour aller de l'avant. Nous pensons que ces ressources doivent correspondre aux tâches visant à faire avancer l'exécution des mandats de l'ONU, y compris la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et les stratégies figurant dans le plan de campagne. L'Organisation doit recevoir ses contributions financières à temps et de façon prévisible. Nous devons, en même temps, faire preuve de compréhension à l'égard des États Membres qui, en raison de difficultés économiques réelles, sont momentanément incapables de respecter leurs obligations financières.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par le fait que malgré les priorités approuvées dans la résolution 55/233 de l'Assemblée générale, certains domaines d'activité ne faisant pas partie de ces priorités ont en fait bénéficié de ressources accrues, tandis que le domaine important de la coopération internationale en faveur du développement a vu ses ressources n'augmenter que modestement. En outre, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en mars 2002 à Monterrey (Mexique), a été spécialement conçue pour traiter des objectifs de développement mondiaux et pour les promouvoir, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du millénaire. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour utiliser pleinement cette occasion afin de centrer l'attention sur le développement. Je voudrais ajouter que l'Assemblée générale a déjà décidé de convoquer cette Conférence internationale, qui avait été approuvée lors du Sommet du Millénaire. Il me semble donc que nous devrions

maintenant cesser de remettre en question la raison d'être de la Conférence pour nous concentrer plutôt sur le meilleur moyen d'en assurer le succès. J'espère que le Secrétaire général réussira à attirer l'attention de tous les États Membres sur cette question importante.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer le travail très complet réalisé par le Secrétariat de l'ONU dans la préparation du plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, activité à laquelle ont participé, en faisant part de leurs idées, tous les départements, fonds, programmes et toutes les institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et des représentants de la société civile. Le résultat de cet exercice collectif d'évaluation et de planification est un document qui reprend les objectifs de la Déclaration du Millénaire et propose une série de stratégies précises pour progresser vers leur réalisation. Aussi bien ce plan de campagne, cet itinéraire, que les rapports annuels et le rapport complet que le Secrétaire général présentera en 2005 sont des instruments indispensables pour veiller à ce que les États Membres maintiennent leur engagement envers les objectifs de la Déclaration, et pour évaluer les progrès faits sur la voie de leur réalisation.

Dans l'introduction du plan de campagne, le Secrétaire général fait remarquer, comme l'ont mentionné d'autres participants à ce débat, que la majorité des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire n'étaient pas nouveaux; ils découlaient plutôt des conférences mondiales tenues dans les années 90 et de l'ensemble des instruments juridiques internationaux codifiés au cours des 50 dernières années. Il s'agit là d'un précédent que nous ne devons pas oublier lorsque nous tentons de mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, car toute hésitation de la part de la communauté internationale quant à l'engagement pris en faveur de la réalisation de ces objectifs porterait atteinte au sérieux et à la légitimité non seulement d'une réunion – aussi importante soit-elle –, mais aussi d'un demi-siècle de travail accompli par l'ONU.

Dans le plan de campagne, il est également reconnu que « les problèmes auxquels l'humanité est confrontée sont intimement liés entre eux, de sorte que chacun tend à rendre plus difficile la solution d'un ou de plusieurs autres » (A/56/326, par. 3). Les événements tragiques du 11 septembre dernier, et le

message qu'ils ont lancé quant à la capacité des organisations terroristes de menacer la paix et la sécurité internationales, avec les effets néfastes qu'ils ont eus sur l'économie mondiale, surtout dans les domaines du commerce, du tourisme et des autres services, sont un exemple clair de cette interrelation. C'est la raison pour laquelle le phénomène du terrorisme ne doit pas être traité de façon isolée, mais plutôt, au moment de considérer les stratégies destinées à le combattre, en examinant ses causes et ses motivations, ainsi que le lien qui existe entre le terrorisme et d'autres phénomènes et acteurs transnationaux qui constituent également une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme la criminalité organisée transnationale, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

À cet égard, je voudrais mentionner une déclaration faite ce week-end, lors des réunions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international tenues à Ottawa, par le Ministre des finances de l'Inde qui, en évoquant à quel point le monde avait changé depuis le 11 septembre, a dit qu'aujourd'hui, nous vivons dans un monde plus intégré et plus conscient du fait qu'aussi bien les pays développés que les pays en développement doivent rester unis, car l'exclusion, la pauvreté, la dégradation, la colère, la violence et l'impatience, où qu'ils puissent exister, constituent une menace pour la paix et la prospérité.

La reconnaissance de l'intégration et de l'interdépendance des divers domaines d'action et de coopération nationales est peut-être la caractéristique la plus importante du plan de campagne proposé par le Secrétaire général. Dans aucun des domaines considérés dans ce plan de campagne ne seront faits des progrès substantiels et irréversibles s'ils ne sont pas accompagnés de mouvements décisifs dans la même direction dans les autres domaines, depuis la paix, la sécurité et le désarmement, jusqu'au renforcement de l'ONU, en passant par l'élimination de la pauvreté et le développement, la protection de notre environnement commun, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, la protection des plus vulnérables, et l'attention portée aux besoins spécifiques de l'Afrique.

Dans cette première année après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, il est probable que la communauté internationale est en train de s'éloigner de certains des objectifs établis, plutôt que de s'en rapprocher. Le ralentissement simultané de l'activité

économique dans les principaux pays industriels et, en conséquence, dans le monde entier signifiera probablement pour de nombreux pays un ralentissement dans la diminution – ou peut-être même une augmentation – de la population qui vit au-dessous du seuil critique de pauvreté, rendant plus difficile la réalisation de l'objectif de diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes vivant en deçà de ce seuil. La réduction de la croissance de l'économie et du commerce mondial complique aussi la réalisation des objectifs en matière d'environnement, et affecte les objectifs sociaux et de développement politique. La croissance économique durable et le développement sont les conditions préalables essentielles de tout progrès sur le chemin ouvert par le plan de campagne, vers la réalisation des objectifs de la Déclaration.

C'est dans cette optique que la Conférence internationale pour le financement du développement, qui doit se tenir en mars 2002 à Monterrey, ainsi que le Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se tenir en septembre de la même année à Johannesburg, offrent des occasions de se remettre dans la voie d'un développement plus juste et plus équitable. Le Mexique, en tant que pays hôte de la Conférence de Monterrey, est convaincu que les accords et conclusions qui seront pris faciliteront l'adoption des stratégies de progrès suggérées dans le plan de campagne par le Secrétaire général.

Dans le domaine de la protection des plus vulnérables, il faut élaborer et mettre en pratique une stratégie de progrès à l'intention des personnes handicapées. Leur nombre, estimé à quelque 600 millions, ferait d'eux une nation occupant le troisième rang mondial pour la population. Il est indispensable que ce précieux contingent de capital humain soit pleinement incorporé à la société, surmontant la marginalisation et la discrimination dont il souffre souvent. Une vaste convention intégrée, qui protège et promeut les droits des personnes handicapées, permettrait de contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et politiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

La communauté internationale organisée autour du système de l'ONU a devant elle la responsabilité énorme de continuer à construire un projet de coexistence pacifique, bénéfique pour tous, et viable du point de vue écologique pour les générations futures.

Gouvernements, sociétés multinationales et organisations non gouvernementales, tous ont un plan de campagne pour orienter leurs actions, afin de réaliser les objectifs d'une vie meilleure dans les premières décennies du millénaire qui commence. Ce n'est que grâce au travail quotidien et responsable de tous que l'on réalisera ces objectifs. L'ONU n'est pas une abstraction, mais le reflet, le reflet réel de ce que ses membres veulent, et de qu'ils sont prêts à en faire.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : L'adoption, par nos dirigeants, l'année dernière, de la Déclaration du Millénaire a constitué une importante réalisation. La déclaration a consacré nos aspirations communes à un avenir meilleur, plus sûr et plus prospère pour l'humanité, avec 56 objectifs groupés en sept larges secteurs d'activité.

En des temps ordinaires, nous aurions passé le plus clair de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale à travailler ensemble à affiner et à mettre en oeuvre des mesures concrètes pour réaliser ces objectifs du Millénaire. Mais les horribles attaques terroristes du 11 septembre ont détourné notre attention vers les points les plus importants de l'ordre du jour dans l'immédiat. Toutefois, nous, les États Membres, qui mobilisons notre volonté politique et nos ressources pour lutter contre le terrorisme international, nous devons néanmoins écouter les conseils du Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale lors de la quarante-quatrième séance, le 10 novembre : « Rappelons-nous qu'aucune des questions auxquelles nous devons faire face le 10 septembre n'a perdu de son urgence ».

Si importants que soient nos efforts communs contre le terrorisme international, nous ne devons pas oublier de nombreuses autres priorités, qui méritent à juste titre la même attention et la même détermination de notre part d'apporter une réponse rapide. Le débat de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour, « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire », est donc important et opportun. Nous devons faire le bilan de nos réalisations, et explorer des moyens concrets de faire progresser nos travaux sur le plan de campagne. Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général en élaborant le document intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », qui nous offre des informations utiles et apporte des suggestions intéressantes sur les stratégies à adopter pour atteindre ces objectifs.

À notre avis, une partie importante de la Déclaration du Millénaire et le plan de campagne proposé soulignent l'importance d'assurer la sécurité des personnes en parvenant à se libérer à la fois du besoin et de la peur. Le message selon lequel les êtres humains devraient être au centre de tous nos efforts, que ce soit par la promotion de la paix et de la sécurité ou par le développement, sous-tend la Déclaration et le plan de campagne.

Le fardeau que représente cette libération du besoin se reflète particulièrement dans l'engagement pris dans le Sommet du Millénaire de travailler au développement et à l'élimination de la pauvreté. Cela devrait être une de nos plus grandes priorités. Ce n'est qu'en garantissant que les besoins élémentaires de chacun sont satisfaits en venant à bout de la faim, en donnant accès à l'eau potable, un accès égal à l'éducation et au traitement de maladies allant du paludisme au VIH/sida, que les humains se sentiront véritablement en sûreté, et vivront leur vie au maximum de leur potentiel.

La pauvreté sert aussi de terreau à une autre menace grave, à la fois à la sécurité des personnes et à la sécurité nationale, et c'est la menace qui provient des drogues. Le trafic des drogues est lié de façon inextricable aux multiples formes de criminalité transnationale, notamment le blanchiment d'argent et le terrorisme international. En conséquence, la Thaïlande est déterminée à redoubler ses efforts pour mettre en oeuvre ses engagements de lutter contre les problèmes mondiaux liés à la drogue, comme le demande la Déclaration du Millénaire.

Nous devons travailler de concert à nous débarrasser de la pauvreté. Au niveau mondial, nous espérons qu'à la suite de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, nous aborderons efficacement les questions liées à la pauvreté et aiderons à vaincre ce fléau grâce, entre autres, à un meilleur accès aux marchés pour les produits des pays en développement, et à une augmentation de la capacité des pays en développement de recueillir les bénéfices du commerce. De même, nous espérons que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey, et le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, permettront de lancer des initiatives concrètes pour affronter efficacement les besoins en matière de développement, et les autres problèmes posés par

l'affranchissement du besoin dans les pays en développement, de façon globale.

Nous sommes tous conscients du fait que cette initiative doit aussi, dans une large mesure, être entreprise au niveau national. À cette fin, le Gouvernement royal thaïlandais a fait de l'élimination de la pauvreté l'une de ses principales priorités. La mise en place de programmes de microcrédit pour les pauvres des zones rurales aussi bien qu'urbaines n'est qu'une manifestation concrète de cette politique. Pour faire en sorte que ces politiques donnent des résultats, nous les poursuivons en appliquant scrupuleusement les principes de transparence et de bonne gouvernance, y compris des mesures anticorruption.

Faire en sorte que tous puissent vivre à l'abri de la peur en assurant un environnement de paix et de sécurité représente un autre élément essentiel de la sécurité commune, dont nous appuyons les idées aussi bien dans la Déclaration du Millénaire que dans le plan de campagne. Il faut s'employer à promouvoir avec plus de vigueur une culture de paix et de tolérance pour empêcher les désaccords de dégénérer en conflits. Ceci pourrait se traduire par la mise au point de stratégies efficaces de prévention des conflits et par le suivi des différentes recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés.

Le maintien de la paix est une fonction importante de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant qu'important fournisseur de contingents, surtout en Asie du Sud-Est, mon pays espère que les Nations Unies s'emploieront en priorité à mener à terme le processus de réforme des activités de maintien de la paix, conformément au rapport Brahimi que nous avons entériné l'année dernière à l'Assemblée du Millénaire. Nous appuyons également les travaux complémentaires qui se traduiront par de meilleures stratégies en matière de consolidation de la paix, de relèvement et de reconstruction afin d'assurer la stabilité à long terme après les conflits. Cela n'a pas de sens que l'ONU vienne à bout d'un conflit en y mettant fin si c'est seulement pour ensuite perdre la paix. Nous espérons qu'un soutien politique continu et l'engagement de ressources destinées au relèvement et à la reconstruction notamment au Timor oriental et en Afghanistan, seront la marque propre de la politique de l'ONU en la matière.

Par ailleurs, la Thaïlande souscrit pleinement à la non prolifération nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, en particulier des armes de destruction massive. Dans ce contexte nous soutenons la proposition tendant à organiser une conférence internationale pour déterminer les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Nous soutenons également la réforme des régimes de sanctions afin qu'ils puissent devenir plus ciblés et plus efficaces tout en réduisant, autant que possible, leur impact négatif sur les populations et les pays tiers.

Je n'ai fait qu'évoquer certains des aspects des nombreux objectifs auxquels souscrit la Déclaration du Millénaire. Nous croyons que le plan de campagne mérite notre examen. Les stratégies qu'il renferme pourraient être ajustées dans le détail au cours de nos délibérations. Toutefois, au bout du compte, il ne faut pas que la Déclaration et le plan de campagne restent des documents; il faut au contraire qu'ils soient entièrement mis en oeuvre. Nous, États Membres, devons manifester notre volonté politique et mobiliser les ressources nécessaires pour donner une suite concrète à ces engagements, au niveau tant individuel que collectif. Pour que l'ONU s'acquitte de sa tâche et relève les défis des décennies à venir, il nous incombe de lui donner les ressources et les instruments nécessaires et, surtout, le soutien requis. La Thaïlande, quant à elle, travaillera en étroite liaison avec l'ONU et la communauté internationale et mènera une action commune afin de parvenir à réaliser les objectifs qui figurent dans la Déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre initiative de présenter le projet de résolution sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. Ce projet a tout notre appui. Nous estimons que faire rapport sur le Sommet chaque année et l'examiner tous les cinq ans contribuera à la réalisation de nos objectifs.

L'avènement du nouveau millénaire a eu pour corollaire l'intérêt qui s'est manifesté vis-à-vis de la réapparition des valeurs et des principes fondamentaux que nous partageons et chérissons. Ceux-ci se sont concrétisés dans un certain nombre d'événements au début de ce nouveau siècle, lesquels ont attiré l'attention du monde entier sur l'élimination de la pauvreté et la promotion du commerce et du développement durables. Il est indéniable que la convocation du Sommet du Millénaire qui a débouché

sur l'adoption de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies a constitué un événement majeur. Cette déclaration comporte des engagements concrets qui ont pour objet d'améliorer les progrès collectifs et le bien-être de l'humanité. La Déclaration a adopté certaines mesures concrètes dans les domaines prioritaires du développement et de l'élimination de la pauvreté; de la protection de notre environnement commun et des groupes démunis et vulnérables; de la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique; et du renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Le nouveau millénaire a donc marqué le début, et, à juste titre, d'une époque d'aspirations et de promesses de plus en plus grandes.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport tout à fait digne d'éloges publié sous la cote A/56/326 et fait état d'un plan de campagne. Il s'efforce de décrire en détail la manière dont on pourrait donner effet aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ce rapport vient à son heure et offre des contributions utiles pour conclure avec succès les deux principaux événements internationaux de 2002: la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

Ces conférences sont importantes pour nous. En effet, elles détermineront dans une grande mesure si nous pouvons léguer aux générations futures un environnement sain qui permettra de garantir les trois droits fondamentaux – le droit d'être à l'abri du besoin, le droit d'être à l'abri de la peur et le droit à la durabilité. Elles nous offriront également une autre occasion d'entreprendre des tentatives délibérées de combler l'écart entre les promesses et les résultats. La conférence sur le financement du développement a une importance particulière, compte tenu de l'observation suivante faite par le Secrétaire général dans son rapport :

« Aucun des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire ne pourra être atteint si l'on n'y consacre d'importantes ressources supplémentaires. ».(A/56/326, par. 9)

Afin de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire, trois grandes conférences au moins se sont tenues en 2001. Ceci est encourageant. Il s'agit de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur la Conférence Habitat, et de

la session extraordinaire consacrée au VIH/sida. Les recommandations essentielles faites à ces conférences devraient faire partie intégrante de toute stratégie visant à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Bien qu'ils ne s'y rattachent pas systématiquement, les résultats de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha devraient, nous l'espérons, soutenir nos objectifs.

Même si nous nous félicitons du rapport, nous aimerions faire quelques observations sur plusieurs points qui nous intéressent. Le paragraphe 82 du rapport insiste sur la nécessité de regrouper les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire avec les objectifs nationaux afin de réduire l'écart entre les attentes et les résultats obtenus. Toutefois, il ne prend pas suffisamment note du fait que la réduction de la pauvreté est déjà une priorité fondamentale pour beaucoup de pays en développement et que leurs politiques et stratégies nationales insistent absolument sur ce point. Le rapport ne dit pas non plus que les plans et programmes nationaux ne peuvent réussir que dans une mesure limitée car ces pays sont confrontés à des défis considérables dans la mise en oeuvre de leurs programmes de réduction de la pauvreté en raison du manque de ressources et des difficultés d'approvisionnement.

Le paragraphe 86 suggère de renforcer la capacité d'améliorer les services sociaux de base. Toutefois, pour les pays les moins avancés qui souvent ne disposent pas de la capacité productive et institutionnelle requise en raison de l'insuffisance de leurs ressources, un soutien initial de la part des partenaires pour le développement pourrait s'avérer nécessaire. Dans ce contexte, nous estimons que l'aspect essentiel, qui consiste à fournir une assistance financière et technique extérieure, aurait dû être mis en relief ici.

Le malaise social identifié dans la Déclaration du Millénaire règne sous forme aiguë dans les pays les moins avancés. C'est en raison de la nature même des problèmes systémiques et structurels des pays les moins avancés. Ces problèmes doivent être examinés en priorité si nous voulons réellement réduire la pauvreté dans le monde. À notre avis, cette question aurait dû mériter une attention particulière dans le plan de campagne. Si l'on veut que le plan de campagne soit avant tout un plan d'action, les préoccupations et les

besoins particuliers des pays les moins avancés auraient dû recevoir l'attention nécessaire aux fins de réaliser l'objectif d'alléger la pauvreté. C'est pourquoi il faudrait par conséquent se concentrer davantage, dans les rapports futurs, sur les contraintes que connaissent les pays les moins avancés.

La paix, la sécurité et le désarmement sont des aspects essentiels quand on cherche à se libérer de ses craintes. Le Bangladesh s'est engagé, de par sa constitution, à fonder ses relations extérieures sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Bangladesh joue un rôle actif dans ses diverses délibérations. En tant que l'un des principaux pays fournisseur de contingents, nous sommes très intéressés par la réforme des opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport Brahimi qui sont une contribution concrète à cette fin.

La Déclaration du Millénaire compte parmi ses objectifs l'élimination des armes de destruction massive. Nous croyons que la paix et le développement sont indissolublement liés et interdépendants. C'est pourquoi, dans le domaine du désarmement, l'élimination totale des armes nucléaires constitue pour nous une priorité. Le Bangladesh, de par sa constitution, s'est engagé à un désarmement général et complet. Nous nous distinguons, en Asie du Sud, comme un pays qui a manifesté son attachement résolu et sans faille à un régime international de désarmement pour toutes les catégories d'armes de destruction massive, ainsi que pour les armes classiques. Nous sommes également un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et nous avons signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, réaffirmant ainsi notre attachement total au désarmement nucléaire.

L'objectif du millénaire appelant à une action concertée contre le terrorisme international a assumé une importance particulière à la suite des attentats terroristes du 11 septembre. Nous avons toujours affirmé sans équivoque que nous opposons vigoureusement au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et nous sommes fermement déterminés à déployer tous les efforts possibles, au niveau international, pour éliminer le terrorisme, cela par des normes juridiques acceptables, aux niveaux tant national qu'international.

Nous estimons que les huit objectifs de développement du millénaire, avec les cibles spécifiques, sont réalisables, à condition que la volonté politique nécessaire, suscitée par la convocation de grandes conférences dans le domaine du développement socioéconomique, soit soutenue. L'engagement souscrit fournira la base d'une coopération, d'une aide et d'un appui internationaux visant à créer un environnement extérieur propice et favorable. Notre volonté renforcera notre détermination. Les défis que nous devons relever à l'avenir sont énormes mais pas insurmontables. Avec notre volonté et notre détermination collectives, je suis absolument certain que tout comme le cerf-volant s'élève avec le vent, nous pourrons améliorer notre performance, même face à l'adversité.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*): La Déclaration solennelle de nos chefs d'État et de gouvernement, réunis ici à New York en septembre dernier à l'aube du nouveau millénaire, a réaffirmé, entre autres, leur détermination d'instaurer une paix juste et durable dans le monde, agissant ainsi dans le respect intégral des buts et principes de la Charte, qui sont considérés comme éternels et universels. Les valeurs fondamentales jugées essentielles aux relations internationales au XXI^e siècle sont les suivantes: liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités entre toutes les nations du monde.

Un an plus tard, la paix mondiale a été ébranlée par les conséquences des actes de terrorisme indicibles du 11 septembre, d'où deux questions fondamentales. Sommes-nous plus proches, aujourd'hui, de réaliser la vision d'un avenir meilleur pour le monde, tel que consacré dans la Déclaration du Millénaire? Que devons-nous faire tous pour réaffirmer la nature intemporelle et universelle de ces valeurs et principes fondamentaux?

Certains des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, tout comme certains des objectifs fixés, de l'avis d'aucuns, semblent avoir aujourd'hui plus de poids que d'autres, ou du moins sont considérés comme des questions prioritaires, sans que l'on remette en question la pertinence et l'importance des objectifs et perspectives à long terme. La question est de savoir comment préserver l'équilibre délicat qui existe entre ces priorités dans l'univers mondialisé et interdépendant d'aujourd'hui, sans

négliger ou marginaliser certaines d'entre elles, tout en faisant face aux problèmes que certaines parties jugent prioritaires pour elles-mêmes. Pour empêcher cela, nous devons agir en tant que communauté mondiale sur tous les plans. Cela implique qu'on affronte le terrorisme, la criminalité internationale et le blanchiment de l'argent, et qu'on lutte contre le VIH/sida et autres maladies transmissibles, en bâtissant un système commercial mondial équitable, en encourageant la stabilité financière, en empêchant les crises graves et soudaines et en préservant les ressources naturelles et l'environnement.

Ma délégation apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général dans la préparation du rapport opportun et détaillé intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », comme il était demandé dans la résolution 55/162. En fait, la plupart des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire découlent de différentes tribunes internationales et conférences mondiales des années 90 et plus anciennes. Néanmoins, cela ne réduit en rien la complexité de la tâche qui consiste à identifier et à appliquer les stratégies pertinentes pour atteindre ces objectifs à différents niveaux. Comme le signale à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, seule la volonté politique soutenue des États nous permettra de mener à bien les engagements pris par les dirigeants du monde il y a un an. Les plus fortunés doivent être courageux et assumer une plus grande part de responsabilités dans l'intérêt de tous, ils doivent aussi honorer leurs engagements, aussi déplaisants soient-ils à court terme. De même, les moins fortunés doivent faire tout leur possible pour veiller à ce que les efforts des plus fortunés ne soient pas déployés en vain, mais profitent à tous.

La lutte mondiale contre le terrorisme a occupé une place prépondérante à l'ordre du jour international après les scènes horribles de pertes en vies humaines et de destruction de monuments familiers et précieux. La rapidité de la réaction de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité face aux attentats terroristes du 11 septembre et la création du Comité du Conseil de sécurité chargé de suivre la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité sont une nouvelle preuve du rôle indispensable que l'ONU doit jouer dans la lutte contre le terrorisme international. À cet égard, ma délégation entérine les stratégies destinées à lutter contre le terrorisme international au niveau mondial, telles qu'indiquées dans le plan de

campagne. Nous espérons que le travail législatif accompli au niveau du Comité spécial établi par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale pour élaborer des projets d'une convention internationale pour la répression du terrorisme international et une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire porteront leurs fruits. Nous espérons tous que le Comité spécial réussira à parvenir à un accord sur les projets de convention aussi rapidement que possible.

À notre avis, la réponse collective face à la menace mondiale du terrorisme doit être mesurée. Il doit y avoir non seulement une justice effective à l'égard de tous ceux qui ont commis, perpétré ou soutenu ces actes odieux, mais de nombreuses mesures doivent être aussi adoptées pour modifier l'environnement qui a été propice à de telles destructions et à une telle dépravation.

Il faudrait prêter une attention particulière aux éléments suivants : renforcer l'état de droit international et en particulier soutenir les États dans la conception de cadres juridiques internes compatibles avec les normes internationales en matière de droits de l'homme; adhésion universelle à tous les régimes multilatéraux majeurs de non-prolifération et renforcement de la mise en oeuvre des mécanismes de vérification de la Convention sur les armes biologiques et la Convention d'interdiction des armes chimiques; lutte efficace contre la drogue au niveau mondial ainsi que contre le trafic illicite des stupéfiants, lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'êtres humains et l'introduction clandestine de migrants, et en particulier le blanchiment de l'argent, en tant que sources fiables de financement du terrorisme international; par ailleurs, des actions concertées doivent être prises pour mettre fin au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en soutenant les mesures et la coopération en matière de désarmement, en d'autres termes, en fournissant une assistance technique et un soutien financier aux pays affectés dans les régions vulnérables du monde, entre autres l'Europe du Sud-Est.

Pour des raisons dont l'évidence n'échappera à personne, la lutte contre le terrorisme est une question prioritaire tout au long des débats de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Néanmoins, les objectifs de développement du millénaire doivent également demeurer prioritaires à l'ordre du jour de la communauté internationale. Élargir la compréhension

entre les civilisations, s'attaquer aux questions et aux problèmes régionaux – dont beaucoup sont liés au développement – et rechercher des remèdes globaux et efficaces sont des tâches essentielles au niveau mondial. Si ces activités réussissent à surmonter les divisions et les stéréotypes du passé, qui ne sont plus adaptés à l'âge actuel de mondialisation et d'interdépendance, la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey l'année prochaine, pourrait marquer un tournant dans l'examen des questions liées à la mobilisation des ressources pour le financement du développement. Réduire la pauvreté et encourager le développement sont des activités essentielles afin de parvenir à une croissance économique durable et à large assise. Réduire de moitié la proportion des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême d'ici à 2015 et remédier à la faim, ces objectifs exigent une assistance internationale vigoureuse afin de créer un environnement politique, social et économique propice. Nous espérons que la prochaine conférence de révision du Sommet mondial de l'alimentation réussira à identifier de nouvelles stratégies aux niveaux international, national et régional pour atteindre les objectifs recherchés. Le fait que près d'un milliard de personnes du monde en développement n'ont toujours pas accès à des sources d'approvisionnement d'eau salubre et le fait que 2,4 milliards de personnes ne disposent pas encore de structures d'assainissement de base montrent qu'il est urgent de s'attaquer également à ces questions.

La réalisation des autres objectifs de développement que la Déclaration du Millénaire évoque est tout aussi importante; nous y trouvons essentiellement les droits économiques, sociaux et culturels consacrés dans les pactes et conventions internationaux pertinents. Nous espérons que le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg l'année prochaine afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21, du Sommet mondial de Rio, réussira à accélérer le processus. J'aimerais mentionner un aspect particulier qui revêt une urgence particulière pour mon pays : il s'agit de l'élaboration et de la mise en oeuvre de stratégies conçues pour réduire le chômage des jeunes, dont la proportion dépasse 40 % des chômeurs du monde. Nous nous félicitons des recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui a été créé à l'initiative du Secrétaire général en collaboration avec l'Organisation

mondiale du travail et la Banque mondiale, et qui est basé sur un nouvel engagement et une nouvelle approche politiques apparus au Sommet du Millénaire : l'idée est que les jeunes sont un atout pour bâtir un monde meilleur pour aujourd'hui et pour demain, et non pas un obstacle.

L'Organisation des Nations Unies doit, avant tout, trouver la force de réaffirmer la foi entre les nations et entre les peuples en ce qui concerne les droits de l'homme fondamentaux, la dignité humaine et l'égalité pour tous. Tous les droits de l'homme – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – sont universels et interdépendants, et toute violation des droits de l'homme est une atteinte à la dignité de l'homme. C'est la seule voie pouvant réellement mener au renforcement de la pertinence de notre Organisation à l'aube du nouveau millénaire. En suivant cette voie, nous rencontrerons des défis considérables. Nous devons relever ces défis dans le but de bâtir un monde meilleur pour les 6 milliards de personnes qui vivent sur la planète, et pour les 2 milliards qui s'y ajouteront dans les 30 prochaines années. Seule une stratégie bien coordonnée, fondée sur une plus grande cohésion politique et une coopération étroite entre les institutions internationales et les organes du système des Nations Unies, des interactions concertées entre le système des Nations Unies et leurs partenaires au niveau national, y compris les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, pourront jeter les fondements qui confirmeront les engagements pris vis-à-vis des nobles objectifs de la Déclaration du Millénaire. Non seulement l'Organisation des Nations Unies sera un système plus efficace, mais ainsi prendra forme un environnement plus adapté au processus de suivi des résultats du Sommet du Millénaire, qui deviendra la force motrice de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour le rapport ample et détaillé qu'il nous a soumis, où figure un plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Les objectifs fixés et les stratégies proposées méritent l'appui de mon pays en tant qu'instruments nécessaires et appropriés afin d'assurer un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Le Sommet du Millénaire a permis de définir des questions qui nous touchent tous, et que nous devons affronter dans le cadre d'un défi qu'aucun État ne saurait éluder. Il établit un programme de paix,

de développement et d'espoir pour un monde qui est assiégé par la pauvreté extrême, l'intolérance, le commerce illicite des drogues et des armes, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la corruption, la prolifération des armes, la discrimination, la propagation de maladies telles que le VIH/sida et le paludisme, la détérioration de l'environnement et le développement déséquilibré, entre autres.

Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur décision d'établir une paix juste et durable dans le monde moyennant le règlement pacifique des conflits, conformément au droit international et aux principes de justice et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tolérance, égalité, solidarité, liberté, respect de la nature et responsabilité mutuelle, voilà les valeurs fondamentales qui ont été reconnues comme essentielles pour les relations internationales au XXI^e siècle.

Malheureusement, nous nous réunissons aujourd'hui à l'ombre des attaques terroristes du 11 septembre. Maintenant plus que jamais, un objectif commun nous unit et nous définit : il s'agit d'affronter le terrorisme international dans un effort qui transcende les frontières, les idéologies et les religions, les races et les cultures. Les attaques terroristes ont changé notre perception du monde et exigent la consolidation d'une alliance mondiale contre ce fléau, avec l'Organisation des Nations Unies pour chef de file. Cela fait de l'application de la Déclaration du Millénaire une tâche encore plus urgente. Vaincre le terrorisme exige que l'on intensifie la lutte contre des phénomènes connexes tels que la production et la consommation des drogues ainsi que le blanchiment de l'argent. Comme l'a réaffirmé la Colombie dans d'innombrables instances internationales, il faut contrôler la production et la consommation des drogues illicites sans oublier qu'il s'agit d'une industrie complexe, transnationale, dont les profits circulent au sein du système financier international et financent le terrorisme. Le laxisme dans le contrôle des entités financières et l'existence de paradis fiscaux et bancaires facilitent le financement par les organisations criminelles internationales de la violence et du terrorisme. Il convient aussi d'éliminer la production et la commercialisation incontrôlées des précurseurs chimiques et d'intensifier la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic

d'êtres humains et l'introduction clandestine de migrants.

Comme l'a affirmé le Président de la Colombie pendant le débat général :

« Aucune des principales priorités définies ne l'a été autant que la nécessité de faire bénéficier tous les peuples du monde des bienfaits de la mondialisation... Il faut que, au prix d'une réflexion minutieuse et approfondie, nous devenions conscients de la responsabilité qui nous incombe d'humaniser la mondialisation et d'assurer que les intérêts de tous les pays et de toutes les régions soient pris en compte. » (A/56/PV.45).

Il faut donc, comme stratégie de suivi à la Déclaration du Millénaire visant à éliminer la pauvreté absolue, créer un système commercial et financier multilatéral, ouvert, équitable, prévisible et non discriminatoire – un nouveau cadre de partenariat mondial qui garantirait une croissance économique soutenue et un développement durable pour les pays les moins avancés. Toutefois, pour que ce système soit viable, il faut éliminer toutes les entraves et tous les obstacles commerciaux qui touchent les pays en développement, et mobiliser les ressources nécessaires pour financer leur développement.

Dans ce contexte, la Conférence sur le financement du développement, qui aura lieu l'an prochain au Mexique, revêt une importance particulière. Il ne fait aucun doute qu'à moins que nous mobilisions les ressources financières et que nous puissions progresser vers une nouvelle structure qui assurerait la stabilité du système financier international, les engagements et la voie tracée lors du Sommet du Millénaire demeureront lettre morte. De même, nous devons promouvoir la tenue du Sommet mondial pour le développement durable, qui se déroulera l'an prochain à Johannesburg, où l'on devrait adopter un plan de campagne nous permettant d'atteindre un véritable équilibre entre les piliers que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Un autre aspect prioritaire du plan de campagne pour la mise en oeuvre des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire est la protection de la société civile dans les conflits armés – en particulier les femmes, les enfants et les travailleurs humanitaires. Il faut également accroître la coopération internationale

pour la prévention des conflits et la capacité d'aider les pays à consolider et à rétablir la paix. Pour augmenter l'efficacité de l'ONU dans le maintien de la paix, nous devons lui fournir les ressources et les instruments nécessaires en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits.

Ma délégation partage les vues du Secrétaire général quant à l'importance de mettre fin à la culture d'impunité en traduisant en justice les auteurs de crimes graves. En ce sens, nous soulignons l'importance historique de la création de la Cour pénale internationale et nous réaffirmons notre appui aux mesures visant à en promouvoir le démarrage rapide et le fonctionnement efficace. Le VIH/sida est un autre des grands défis auxquels nous faisons face. Nous estimons qu'il est essentiel d'intensifier l'action globale pour lutter contre cette maladie, et de consacrer beaucoup de ressources aux programmes qui visent à en réduire l'impact.

Au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur responsabilité et leur engagement à l'égard d'une nouvelle voie que doit emprunter la communauté internationale au XXI^e siècle concernant deux objectifs essentiels : la paix et le développement. Il nous appartient de travailler avec sagesse pour élaborer et mettre en oeuvre des mesures concrètes et efficaces visant à respecter les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. La Colombie appuie toute initiative prise pour atteindre les buts fixés. Nous devons consolider une nouvelle ONU qui puisse relever ces défis. Les objectifs précis et les stratégies d'action, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, constituent un important progrès vers la réalisation de cette tâche. Nous espérons être à la hauteur de ce défi.

Je voudrais terminer en disant que ce plan de campagne devra se traduire par une action efficace contribuant à consolider les principes de justice et d'égalité. La participation active de tous les États à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire garantira à l'humanité un avenir meilleur, un avenir dans lequel tous les êtres humains seront affranchis de la peur, de la haine, de la pauvreté et de la guerre.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Ce rapport va certainement nous aider à

nous concentrer sur les principaux problèmes auxquels nous faisons face. Les événements tragiques du 11 septembre ont été au centre de nos pensées, et cela est compréhensible. Toutefois, comme le Secrétaire nous l'a rappelé il y a quelques jours :

« Aucune des questions auxquelles nous devons faire face le 10 septembre n'a perdu de son urgence [...] le programme pour la paix, le développement, les droits de l'homme énoncé dans la Déclaration du Millénaire n'a pas perdu de son urgence. » (A/56/PV.44)

En fait, les grands thèmes du rapport du Millénaire ont été repris tout au long du débat général de la semaine dernière, où plusieurs délégations ont rappelé que la lutte contre le terrorisme est inséparable des problèmes décrits dans la Déclaration du Millénaire.

Le plan de campagne préparé par le Secrétaire général est un outil utile pour relever ces défis. D'une part, il donne un aperçu de la façon dont la communauté mondiale et l'ONU mettent en pratique les objectifs fixés au plus haut niveau il y a un an. Il nous permet, aussi bien collectivement qu'en tant que pays distincts, d'identifier les domaines dans lesquels des progrès ont été faits et ceux dans lesquels nous devons redoubler d'efforts. D'autre part, il esquisse une vision créative du rôle de l'ONU dans les années à venir et présente des stratégies d'action d'une façon claire et précise concernant chacun des engagements.

Le rapport traite d'un grand nombre de questions allant du maintien de la paix et de la sécurité internationales au développement et à l'élimination de la pauvreté, augmentant ainsi notre prise de conscience du fait que les défis et les priorités auxquels nous sommes confrontés sont de caractère généralement mondial. Nous nous félicitons du fait qu'il énonce des critères à utiliser pour évaluer la mise en oeuvre des huit objectifs de développement fondamentaux fixés lors du Sommet du Millénaire. Des objectifs numériques clairs et stables sur des questions allant des taux de mortalité infantile à la préservation de l'environnement peuvent contribuer à déclencher la prise de mesures et à en évaluer l'efficacité. Un autre des aspects positifs du rapport, c'est qu'il est réellement intégré et complet. Il se fonde sur les travaux et l'expertise de gouvernements, du système des Nations Unies dans son ensemble, d'organisations internationales et de la société civile. Il reflète une

compréhension de l'importance de stratégies coordonnées qui nous permettent de nous attaquer, simultanément et sur un vaste front, à des problèmes connexes.

Comme le rapport le rappelle, plusieurs des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire sont formulés depuis des années. Ils sont bien connus. Nous devons tenir compte de l'avertissement suivant :

« Ce dont nous avons besoin [...], ce n'est pas de nouveaux rapports techniques ou études de faisabilité. C'est que les États fassent la preuve de leur volonté politique de tenir les engagements déjà pris et de mettre en oeuvre les stratégies déjà élaborées. » (A/56/326, par. 7)

Cela exigera de tous les pays qu'ils prennent des décisions difficiles, tant individuellement que collectivement. Toutefois, ces objectifs du millénaire reflètent avant tout notre partenariat mondial visant à favoriser la croissance et à permettre l'élimination de la pauvreté. Par conséquent, nous nous félicitons de la proposition d'inclure des indicateurs relatifs à des composantes aussi pertinentes que l'aide publique au développement, l'accès aux marchés, la dette et le développement durable. Cela nous aidera à évaluer nos progrès sur la voie qui conduit à la solidarité mondiale.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que l'évaluation doit être continue pour être efficace. Nous approuvons donc sa proposition de donner suite au plan de campagne en produisant des rapports annuels soutenus par des évaluations quinquennales stratégiques de l'application à long terme des objectifs du millénaire. Nous soutenons l'établissement de priorités pour la première période de trois ans et nous croyons que tous seront d'accord pour dire que les tâches les plus urgentes relèvent des domaines qui ont été cernés à juste titre : la prévention des conflits armés; le traitement et la prévention de maladies, y compris le VIH/sida et le paludisme; les stratégies de développement et de développement durable; la nécessité de combler le fossé numérique; et la lutte contre la criminalité transnationale. Ces choix de domaines prioritaires sont particulièrement appropriés au moment où nous nous préparons aux conférences mondiales prévues l'an prochain, qui traiteront du développement durable, du financement du développement et des enfants.

Ma délégation se félicite particulièrement de la constitution par le Secrétaire général du Groupe de

haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui a proposé un ensemble de recommandations concrètes pour donner aux jeunes du monde entier de meilleures possibilités de trouver un emploi décent et productif.

Le Brésil approuve la vision définie dans le rapport du millénaire d'un partenariat mondial de toutes les parties prenantes, rassemblant les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour envisager des mesures novatrices afin de lutter avant tout contre la pauvreté et les maladies. Le plan de campagne que nous examinons est précieux pour nous aider à jauger nos progrès lorsqu'il s'agit de réduire l'écart entre l'ONU et les demandes croissantes de « nous, peuples » du monde pour une plus grande coopération et une plus grande solidarité internationale.

M. D'Alotto (Argentine) (*parle en espagnol*) : Lors de sa récente intervention à cette tribune, le Président de la République argentine, M. Fernando de la Rúa, a déclaré que le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, préparé par le Secrétaire général, était un programme sérieux conçu pour affronter la situation grave que nous connaissons, et il a ajouté que l'irrationalité et la violence d'une minorité pouvaient être isolées et vaincues sur la base de la coopération des nations, fondée sur les principes généraux que les chefs d'État ont faits leurs dans la Déclaration du Millénaire et sur lesquels des mesures concrètes nous sont aujourd'hui proposées.

Je souhaite à cette occasion réaffirmer et développer ces concepts, convaincu que nous nous trouvons face à un plan de campagne qui esquisse les grandes lignes en matière de paix, de droits de l'homme et de développement voulues par la communauté internationale et dont nous comprenons qu'il exige une mise en oeuvre urgente. Il s'agit désormais, comme le soutient lui-même le Secrétaire général dans son rapport, d'une question de volonté politique, et il appartient principalement aux États de respecter leurs engagements et de progresser dans la mise en oeuvre des stratégies qui ont été formulées. Nous n'ignorons pas que dans de nombreux cas, il s'agit de décisions difficiles qui touchent ou peuvent toucher des intérêts déterminés ou forcer à modifier des pratiques déterminées en matière politique ou économique. Mais nous considérons que les chemins que l'on nous indique envisagent de manière équilibrée les besoins de la majorité et en particulier ceux des pays en développement; à cet effet, tous, et en particulier ceux qui possèdent le plus, devront céder

quelque chose pour recréer un milieu universel empreint de plus d'harmonie, de sécurité et de justice.

Il ne fait aucun doute, et les gouvernements l'ont dit clairement lors du récent débat général de cette Assemblée, que la défense de la sécurité humaine constitue la priorité de notre époque. Les attaques terroristes criminelles du 11 septembre nous ont confirmé la nécessité que nous avions déjà exposée dans la Déclaration du Millénaire, concernant ce phénomène pervers qui méprise totalement le sort de la population civile de tous les pays du monde. Le terrorisme doit être affronté au moyen de mesures concertées qui ont été décidées par le Conseil de sécurité et notamment dans un cadre juridique qui connaît déjà un vaste développement, par le biais de différents instruments qui doivent être ratifiés par tous les États, si nous voulons réellement qu'un progrès décisif soit accompli en cette matière. Le Secrétaire général nous exhorte également à progresser dans la mise au point d'une convention antiterroriste de caractère général et c'est notre devoir de surmonter avec intelligence nos différends pour conclure rapidement cet instrument et en promouvoir la ratification universelle.

Les opérations de maintien de la paix continuent d'être un instrument essentiel de stabilité et de sécurité. Les pays en développement s'y sont impliqués de manière résolue et figurent parmi les principaux contributeurs. L'ampleur et la complexité des nouvelles opérations de paix exigent de plus grandes ressources humaines et financières, et il est indispensable de continuer d'avancer dans le processus de réforme qui a commencé, afin que ces opérations puissent continuer d'apporter leur précieuse contribution.

D'autre part, l'effort commun des États doit se concentrer sur l'accomplissement de progrès dans le processus de désarmement. On a enregistré des progrès dans l'élimination des armes de destruction massive et les récents pourparlers entre les États-Unis et la Russie permettent d'afficher un certain optimisme quant à l'avenir. Mais de nouvelles initiatives sont toujours nécessaires pour promouvoir l'universalité des traités correspondants, ainsi que pour donner un nouvel élan au processus d'élimination des armes nucléaires. Une autre dimension du désarmement également pertinente et qui a été soulignée par le Secrétaire général, est celle qui est relative à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et

sur leur destruction, ainsi que l'approfondissement du travail de l'ONU dans les activités de déminage, auxquelles notre pays peut et souhaite apporter sa coopération technique et humanitaire.

La sécurité dépend aussi de l'application de la loi et des traités internationaux en vigueur, qui sont fondamentaux pour maintenir la coexistence et la sécurité internationale. Seul l'accroissement du respect et de l'acceptation du droit international de la part des États peut entraîner un renforcement de la paix et de la stabilité que nous souhaitons pour aborder les tâches du développement. L'ONU a déjà fourni les instruments juridiques nécessaires et il faut assurer leur respect. Récemment, un saut qualitatif a été accompli dans les mesures visant à combattre l'impunité de ceux qui violent les normes humanitaires internationales et relatives aux droits de l'homme. La création de la Cour pénale internationale, ainsi que l'entrée en activité d'autres tribunaux internationaux pour juger les responsables de crimes contre l'humanité, contre la paix ou de génocide, sont des progrès notables dont le plein fonctionnement aura un effet dissuasif important sur ceux qui sont tentés d'abuser de leurs pouvoirs. C'est pourquoi, il faut atteindre dès que possible les 60 ratifications nécessaires pour que le Statut de Rome entre en vigueur et que le tribunal ainsi créé puisse commencer rapidement ses travaux.

Le Secrétaire général exprime clairement dans son rapport qu'il existe une interdépendance essentielle entre la sécurité humaine et le développement durable. On ne pourra pas garantir une paix mondiale si on ne fait pas des progrès décisifs dans l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique soutenue. Les problèmes de la faim et de la malnutrition et les maladies exigent des solutions coordonnées, mais l'engagement financier des pays les plus développés est indispensable pour appliquer les stratégies qui ont été déterminées, entre autres, pour freiner la propagation du VIH/sida, du paludisme et des autres maladies transmissibles. Le Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida est un levier essentiel pour atteindre cet objectif et nous espérons qu'il pourra se mettre à fonctionner d'ici peu. On a aussi besoin de la contribution des pays développés en ce qui concerne la coopération et l'aide publique au développement et, en matière commerciale, il faut éliminer les mesures qui empêchent l'accès à leurs marchés des produits des pays en développement, notamment des pays agricoles, de manière à assurer l'équité dans les relations

commerciales internationales. Les résultats de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha montrent qu'une attitude favorable en ce sens commence à se dessiner chez les pays les plus riches, attitude qui doit se concrétiser lors du prochain cycle de négociations commerciales. Les pays en développement ont pour leur part la responsabilité de lancer des politiques nationales adéquates, en consolidant leurs institutions, en favorisant la participation démocratique et en assurant la transparence dans la gestion administrative.

Ces questions et d'autres, telle que l'attention aux besoins particuliers de l'Afrique, en raison de la marginalisation dont ce continent souffre sur le plan de la concurrence économique mondiale, trouvant une place adéquate dans le plan de campagne du Secrétaire général et nous appuyons son orientation, qui reflète des demandes que formule depuis des années la plus grande partie de la communauté internationale. L'ONU a abordé résolument les questions de la pauvreté et du développement et la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Monterrey, devra constituer une étape fondamentale dans la définition de ces questions, qui prennent en compte les besoins impérieux du monde en développement.

Comme l'indique le Secrétaire général, la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures constitue un autre grand domaine d'action de l'Organisation. Nous croyons que les mesures recommandées dans ce plan de campagne constituent une recommandation appropriée des priorités, qui seront sans doute dûment examinées durant le processus de préparation du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra l'an prochain à Johannesburg.

Nous accordons un grand prix au renforcement des pratiques démocratiques et au respect des droits de l'homme. Nous trouvons fort intéressant que le Secrétaire général ait placé en particulier l'accent sur la nécessité d'encourager les États à promouvoir des élections périodiques et pluralistes et à garantir la liberté d'expression la plus large. La protection des droits de la femme, des personnes déplacées et des réfugiés, des populations autochtones, ainsi que des travailleurs immigrés, a aussi place dans le rapport, qui réaffirme la nécessité tant de fois exprimée par l'ONU de veiller au respect des normes internationales en vigueur.

Le plan de campagne se termine par des propositions qui visent à renforcer l'Organisation des Nations Unies. Il y a quelques jours, le Secrétaire général avait indiqué que « l'Organisation des Nations Unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière ». C'est effectivement à partir d'ici que nous devons décider des mesures qui nous rapprocheront des objectifs que nous avons fixés au début du nouveau millénaire. À cette fin, nos outils doivent s'avérer chaque jour plus efficaces. Même si l'Assemblée générale s'est lancée dans un processus de revitalisation, celui-ci doit être accéléré, en éliminant les questions superflues, en simplifiant son programme et en renforçant l'efficacité de ses débats. Par ailleurs, les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent être réformées; sa transparence doit être assurée, le principe de l'égalité souveraine des États doit être respecté et les questions liées à son élargissement et à la représentation géographique équitable de toutes les régions, sans créer de nouveaux privilèges, doivent être débattues dans le cadre de l'Assemblée. Nous sommes en faveur d'un large débat sur ces idées, qui sont traitées dans le rapport du Secrétaire général.

Le Secrétaire général nous a présenté un guide de caractère général. Il ne décrit pas en détail les politiques que chaque État mettra en oeuvre à l'avenir, et il ne doit pas être non plus compris comme une liste de formulations exhaustives. Les réalités complexes à l'échelle locale et régionale requièrent souvent des solutions très différentes, mais la proposition qui nous est présentée est étroitement liée aux principes que nous avons soutenus, il y a juste un an, en matière de paix, de droits de la personne, de protection de l'environnement, d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Les mesures concrètes qui nous sont suggérées peuvent être discutées plus en profondeur, mais il est indispensable de les aborder du point de vue de la coopération internationale, en écartant les affrontements et les récriminations, et de saisir l'occasion fournie par le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui nous a été présenté aujourd'hui, pour réaliser un accord général sur la façon de résoudre les questions centrales de notre époque en vue d'assurer la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tous.

M. Mejdoub (Tunisie) : Monsieur le Président, nous sommes en présence d'un document particulièrement important qui embrasse pratiquement l'ensemble des domaines d'action de l'ONU, structurés

en fonction des objectifs de base, définis par les dirigeants du monde pour le nouveau siècle. Tourné donc vers l'avenir et centré sur l'action, ce rapport est porteur d'une vision. Il est riche d'une somme de recommandations pour une stratégie d'action de la communauté internationale. Le Secrétaire général élucide les étapes concrètes à imprimer à l'action internationale dans chaque domaine prioritaire, tout en mettant le doigt sur les relations et les interdépendances entre ces domaines et les répercussions qu'ils ont mutuellement les uns sur les autres. L'étendue de ce rapport et le temps forcément court imparti à l'Assemblée générale pour son étude, nous incitent ainsi à porter notre attention sur certaines seulement des questions qui y sont soulevées. Voici, compte tenu de ces contraintes, les principales réflexions que nous inspire ce rapport et que nous formulerons sous les mêmes intitulés que ceux de ses chapitres et de la Déclaration du Millénaire elle-même.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, la question du terrorisme international n'est pas nouvelle. La Déclaration du Millénaire en a parlé et a fixé des objectifs dans ce domaine. Le Secrétaire général développe dans son rapport des éléments de stratégie pour mettre en oeuvre les objectifs proclamés et propose des mesures concrètes en vue de parachever le cadre juridique international pour la lutte contre le terrorisme, conformément à la Déclaration. Toutefois, les attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis sont venues donner, tristement, la dangereuse ampleur que peut prendre le terrorisme international qui, sous le couvert de divers prétextes et artifices, vise en fait à semer la confrontation et la déstabilisation dans le monde. La Tunisie, qui avait sonné l'alarme sur les réels dangers de ce fléau depuis le début des années 90, voudrait réitérer aujourd'hui la nécessité d'une stratégie globale pour combattre ce fléau, y compris par une action préventive sur les raisons profondes et les sources potentielles de la violence et de l'extrémisme. Il y a urgence d'une action concertée de la communauté internationale. C'est une responsabilité collective à laquelle chacun doit apporter sa contribution.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige également une action déterminée de toutes les nations et de tous les autres acteurs concernés sur d'autres fronts. Celui de la consécration du règne du droit à l'échelle nationale mais aussi dans les relations internationales, et celui de la prévention

des conflits armés où nous reconnaissons tous la nécessité d'une stratégie préventive agissant sur les sources premières des conflits. Nous souscrivons aux éléments de la stratégie proposée par le Secrétaire général à ce sujet.

Le désarmement demeure, à notre avis, un domaine où une action résolue doit être poursuivie en vue de l'élimination des arsenaux d'armes, en particulier celles de destruction massive, dont les armes nucléaires, qui font toujours peser une menace sur l'humanité en dépit de la fin de la guerre froide. La Déclaration du Millénaire a fixé l'objectif :

« Travailler à l'élimination des [ces] armes et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. » (A/RES/55/2, par. 9)

Nous estimons que tous les efforts devraient être déployés en vue de faire de cet objectif une réalité.

Dans le domaine du développement et de l'élimination de la pauvreté, par sa densité, le chapitre du rapport du Secrétaire général relatif à ce domaine reflète l'importance accordée par les dirigeants du monde aux questions de développement et d'éradication de la pauvreté. Nous souscrivons entièrement à la stratégie proposée par le Secrétaire général pour que la communauté des nations se fraye un chemin vers une mise en oeuvre substantielle de ces objectifs, qui sont au centre des préoccupations de l'ONU, qu'il s'agisse de la politique générale à suivre en la matière ou des recommandations portant sur des secteurs particuliers, tels que la lutte contre la faim, l'accès à l'eau potable, la lutte contre le sida, l'amélioration de l'habitat etc. S'agissant de la question du financement du développement, nous sommes d'avis qu'il est urgent d'augmenter les apports de capitaux privés et d'accroître l'aide publique au développement. Sur ce point, nous estimons qu'il est vital que les pays industrialisés s'engagent à mettre en oeuvre effectivement l'objectif d'une aide publique au développement égale à 0,7 % de leur PNB. Un tel engagement est plus que jamais nécessaire.

Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 135 de son rapport, l'aide publique au développement a diminué de 10 milliards de dollars dans la période allant de 1994 à 1999, alors qu'elle

aurait dû substantiellement augmenter. Ceci est paradoxal, car comme le relève si bien le Secrétaire général, cette même période a été marquée par le fait que les grandes conférences des Nations Unies avaient clairement tracé un cadre de programmation de la coopération pour le développement et par le fait que les pays en développement ont été de plus en plus nombreux à s'engager dans de vastes réformes économiques et politiques, et nous rappelle aussi que la situation budgétaire s'était très sensiblement améliorée dans les pays donateurs.

En relation avec la question de l'élimination de la pauvreté, je voudrais rappeler l'initiative de la Tunisie en vue de la création d'un Fonds mondial de solidarité destiné à combattre la pauvreté à l'échelle internationale. Loin d'être un dédoublement de mécanismes déjà existants, le fonds vise plutôt à être un complément utile notamment en favorisant la promotion de petits projets générateurs d'emplois dans les régions les plus pauvres du monde. Il serait financé par des contributions volontaires à déposer dans un compte qui serait géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Outil souple et à caractère novateur, le fonds préconisé ne manquerait pas, à notre avis, d'accroître la capacité de la communauté internationale à apporter rapidement des solutions opérationnelles aux besoins exceptionnels et pressants des pays et régions les plus pauvres. S'il est créé, un tel fonds contribuerait à illustrer d'une manière plus tangible le principe de solidarité solennellement proclamé par nos dirigeants dans la Déclaration du Millénaire, aux côtés d'autres valeurs fondamentales qu'ils ont soulignées comme essentielles dans les relations internationales au cours de ce nouveau siècle. La proposition tunisienne s'inscrit dans le droit fil de l'esprit de la Déclaration du Millénaire.

Autre point : la protection des groupes vulnérables. Le Secrétaire général consacre à ce domaine d'action, un important chapitre et il nous soumet de multiples recommandations. Je voudrais m'arrêter particulièrement sur la question de la protection des civils durant les conflits armés. À ce propos, nous tenons à rappeler la grave détérioration de la situation des civils palestiniens dans les territoires occupés, du fait des politiques et des pratiques d'Israël qui sont contraires au droit international et au droit international humanitaire, en particulier à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des

personnes civiles en temps de guerre. Il est urgent que la communauté internationale accorde l'attention requise à la mise en place d'une protection internationale efficace des civils palestiniens et qu'elle agisse en vue d'amener Israël à respecter le droit international et le droit international humanitaire.

C'est conscients des difficultés particulières rencontrées par le continent africain, que les dirigeants du monde ont consacré un chapitre séparé à l'Afrique dans la Déclaration du Millénaire. Ils avaient alors exprimé une détermination, entre autres, à prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès au marché, l'accroissement de l'aide publique et l'augmentation des flux d'investissements étrangers directs ainsi que le transfert de technologies. La stratégie proposée par le Secrétaire général pour atteindre ces objectifs mérite le soutien actif de tous les États Membres et des institutions et organisations internationales et régionales concernées. Les éléments de stratégie pour la mise en oeuvre des autres objectifs de la Déclaration du Millénaire sont eux aussi dignes de la plus haute attention. En somme, c'est d'un élan de soutien et de solidarité de la communauté internationale avec elle que l'Afrique a besoin aujourd'hui plus que jamais par le passé.

Avant de terminer, je voudrais faire part de notre soutien à la proposition figurant au chapitre final du rapport du Secrétaire général et plus particulièrement à son paragraphe 306 et relative aux thèmes qu'il se propose de développer dans les rapports annuels qu'il soumettra à l'Assemblée générale dans les années 2002, 2003 et 2004, à savoir, premièrement, la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des maladies, y compris le sida et le paludisme; deuxièmement, le financement du développement et la stratégie du développement durable; troisièmement, la suppression du clivage numérique et la lutte contre le crime transnational, et ce avant de présenter un autre rapport d'ensemble en 2005. Ma délégation se tient prête à participer activement aux discussions de l'Assemblée sur ce point et sur le projet de résolution qui nous est soumis.

M. Bennouna (Maroc) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation marocaine, exprimer tous mes remerciements et nos félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour un rapport détaillé,

précis sur le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous avons enfin là un document dont nous avons vraiment un grand besoin puisqu'il nous donne des projections sur l'avenir et nous permet donc, pour la communauté internationale, de voir un peu où nous allons. Il nous donne une direction. Dans cette courte déclaration, je ne vais évidemment pas m'attarder sur tous les aspects de ce document qui sont très riches. Je vais essentiellement me concentrer sur la question qui, pour la délégation marocaine, est de la plus haute importance et qui va probablement dominer les années qui viennent, à savoir la question centrale du renforcement de l'Organisation des Nations Unies par la réforme de notre organisation.

Il est vrai que nos dirigeants ont pris l'engagement d'entrer dans le nouveau millénaire en traçant une nouvelle frontière à l'humanité fondée sur la performance dans la justice et sur la compassion dans la solidarité qui demeure la clef de la réussite de tous ces efforts qui visent à concrétiser tous les engagements inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Il est vrai aussi que devant tous ces problèmes multiples et dangereux que la population mondiale est appelée à affronter, il nous incombe à nous, à nous tous qui représentons nos pays, de renforcer les capacités d'action de l'ONU en vue de créer un monde réellement fondé sur le principe d'une sécurité humaine globale. Il s'agit pour l'ONU dans ce nouveau millénaire de servir d'enceinte à une action plus concrète qui vise le bien-être et la prospérité de l'ensemble de l'humanité.

La réalisation de ces objectifs nécessite à coup sûr une rénovation et une modernisation de l'institution universelle. Il faudra certainement réformer la Charte des Nations Unies tôt ou tard en actualisant certaines de ses dispositions qui sont désuètes, qui sont devenues obsolètes, tout en préservant bien sûr les principes qui ont une valeur et une portée universelles. De même, nous devrions faire avancer les discussions sur la restructuration du Conseil de sécurité afin que cet organe reflète adéquatement la nouvelle structure géopolitique mondiale, et ce, dans les meilleures conditions d'impartialité, d'efficacité, de représentativité et de légitimité qui seront incontestables.

Il est regrettable à cet égard que depuis 1993, et faute de volonté politique, nous n'avons enregistré que peu de progrès dans le cadre de l'examen de cette question qui concerne la taille et la composition du

Conseil de sécurité. L'urgence de la réforme est maintenant patente, une réforme qui soit juste et équitable de cet organe d'importance majeure, une réforme qui nécessite la définition d'une stratégie avec un calendrier précis sur la base duquel le Groupe de travail qui a été établi à cet effet devrait achever, nous l'espérons, le mandat qui lui a été confié. Cette réforme devra tenir compte des changements profonds qui sont intervenus sur la scène mondiale depuis plus de 50 ans – voilà bientôt 60 ans – tout en veillant sur l'efficacité du Conseil de sécurité qui assure le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qui entreprend les actions nécessaires à cet effet.

Il ne faut pas penser que le travail de ce groupe dont je viens de parler est un travail désespéré. Je crois réellement que dans la mesure où cette réforme s'impose à l'évidence, elle devra aboutir tôt ou tard, et il faudra que les puissants de ce monde en viennent aussi – et ils y viendront – à cette conclusion.

Par ailleurs, les travaux de l'Assemblée générale devraient être redynamisés, simplifiés et orientés vers l'action concrète. Le rôle central de l'Assemblée en tant que principal organe représentatif des Nations Unies est de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, et de promouvoir la coopération internationale dans les domaines économique, social et tous les autres secteurs vitaux de la vie humaine. Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter qu'on maintienne l'Assemblée dans la position d'un organe purement passif où le dialogue ne débouche sur aucun résultat concret. Ce serait extrêmement préjudiciable à la crédibilité même de l'Assemblée, mais aussi à la crédibilité des Nations Unies. C'est ainsi que les efforts devraient se concentrer sur un examen en profondeur de cette réforme de l'Assemblée, de manière à améliorer ses travaux de façon substantielle en les rationalisant, et je crois qu'il y a déjà un début de rationalisation qu'il faudra poursuivre.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Du point de vue maintenant des questions du développement économique et de l'action de la communauté internationale à ce sujet, il est certain qu'il faudra repenser la structure et le fonctionnement du Conseil économique et social. Tout le monde en est convaincu dans les couloirs, il faudra y arriver aussi par des procédures adéquates.

Par ailleurs, et dans le cadre du renforcement du droit international, nous partageons les remarques du Secrétaire général concernant la multiplication récente – et inquiétante d'ailleurs – des organes judiciaires internationaux, multiplication qui présente le risque d'une fragmentation du droit international. Afin d'éviter un tel risque, la Cour internationale de Justice (CIJ) devrait être conçue, comme on l'a dit, comme un point focal permettant de préserver l'unité dans l'interprétation et l'application du droit international. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la CIJ est l'organe judiciaire principal de l'ONU et qu'elle devrait normalement intervenir chaque fois que les statuts des autres juridictions internationales sont en cause. Intervenir pour interpréter, pour donner l'interprétation judiciaire directe de la Charte, et cette interprétation doit être du ressort, à notre avis, de l'organe judiciaire principal des Nations Unies qu'est la Cour internationale de Justice.

Il est évident, et cela va sans dire, qu'il faut créer une synergie entre tous ces organes des Nations Unies, et il faut aussi qu'il y ait un partenariat efficace entre les Nations Unies, les autres institutions multilatérales, le secteur privé – et cela commence déjà beaucoup – et la société civile. Nous soutenons, en ce qui nous concerne, tous les efforts du Secrétaire général visant à associer le secteur privé au financement de toutes les activités pour améliorer la situation des personnes les plus défavorisées dans le monde. Les différentes composantes des Nations Unies devraient par conséquent travailler toutes en étroite collaboration et dans la complémentarité, permettant ainsi à l'ONU de devenir ce forum de rassemblement indispensable de l'humanité, et qui permettra de concrétiser nos aspirations à tous pour la paix, pour la coopération et pour le développement.

Enfin, la mondialisation des réalités à laquelle nous assistons impose automatiquement une mondialisation des règles du jeu, et cette mondialisation des règles du jeu nous amènera à prendre en compte les intérêts globaux au niveau de l'Organisation des Nations Unies – et ils ne peuvent être pris en compte que là, qu'ici, que là où nous sommes – qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, du financement du développement ou de l'élimination du terrorisme, par exemple.

De ce point de vue également – et les événements tragiques du 11 septembre sont venus malheureusement nous le rappeler – le renforcement de l'ONU et

l'adaptation de ses structures est absolument indispensable. Il s'agit là d'une tâche exaltante à laquelle le Gouvernement marocain est prêt à apporter une contribution positive en vue de construire un avenir meilleur pour les nouvelles générations de ce nouveau millénaire.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a un an, les dirigeants du monde se sont réunis ici à New York pour écrire l'histoire de l'avenir, revendiquer l'avenir pour les individus, les peuples du monde, auxquels notre travail appartient. Comme le groupe qui s'est réuni à San Francisco 55 ans plus tôt pour créer l'Organisation des Nations Unies, nos dirigeants se sont rassemblés autour d'une vision de paix, de liberté et de prospérité ancrée dans des valeurs intemporelles communes à toute l'humanité. Plus précisément, ils se sont mis d'accord sur une série de buts et d'objectifs que toutes les nations et tous les individus s'efforceraient d'atteindre, et ont défini le rôle de l'ONU dans la coordination de notre réaction face aux défis que pose un monde en évolution rapide.

Même si à peine une année s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, il convient que nous réexaminions les engagements que nous avons pris, que nous évaluions nos progrès dans la mise en oeuvre de mesures visant à éliminer la pauvreté, la maladie, la dégradation de l'environnement et les conflits armés – des objectifs encore plus urgents compte tenu des événements tragiques récents – et que nous renouvelions notre engagement face aux exigences de notre temps.

Au cours de l'année passée, l'attention du monde s'est portée sur les redoutables défis auxquels fait face le continent africain. Au Sommet du Millénaire, et à nouveau à la conférence sur le VIH/sida, la communauté internationale s'est mise en devoir de prendre des dispositions particulières eu égard à la situation unique à laquelle les Africains sont confrontés. Le développement du continent africain, et notre aide s'agissant de fournir à l'Afrique les outils nécessaires pour aborder les multiples problèmes sociaux, économiques, et politiques qu'elle doit affronter représentera une tâche très importante imposée à la communauté internationale au cours des prochaines années. À cet égard, Israël a suivi avec beaucoup d'intérêt le développement du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a commencé l'année dernière au Sommet du Millénaire, en tant que Programme du

Millénaire pour l'Afrique. Ce nouveau et courageux programme économique et social pour l'Afrique appelle une coopération internationale plus ample pour aider à son développement, au cours de cette période cruciale pour le continent.

Israël, pour sa part, a une longue histoire de coopération à travers toute l'Afrique, et continue cette tradition d'amitié et de solidarité, en offrant son expérience et son expertise pour aider le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à réussir, et le continent africain à se relever. Nous demeurons résolus à coopérer avec l'Afrique, à fournir une assistance humanitaire quand elle est nécessaire, et à travailler en étroit partenariat avec les parties internationales et les institutions spécialisées pertinentes, afin de garantir le succès de ce nouveau programme ambitieux. Si nous voulons réussir à promouvoir un développement durable à la fois en Afrique et dans le monde entier, nous ne devons pas négliger les menaces plus fondamentales à la paix et à la sécurité, à notre environnement et à la santé publique.

L'été dernier, les nations du monde se sont engagées à arrêter la diffusion mortelle du VIH/sida, catastrophe humanitaire de proportions gigantesques. L'ampleur de la menace et les coûts humains immenses qu'elle comporte nous imposent d'agir avec détermination. Israël soutient l'appel du Secrétaire général à agir, et se trouve pleinement résolu à participer à la lutte mondiale contre le VIH/sida. La mise au point par Israël d'un programme éducatif global, et ses travaux sur la création d'une unité mobile de faible volume pour fournir des services dans les zones difficiles à atteindre ne sont que deux des moyens par lesquels nous pouvons aider d'autres nations qui portent le poids de cette terrible maladie.

Pour résoudre la question du développement au niveau mondial, mais surtout en Afrique, nous ne pouvons faire abstraction du caractère central de l'éducation pour l'élargissement des perspectives en matière économique, et pour l'accélération du développement. La clef du développement à l'époque contemporaine est l'intégration à l'économie mondiale, et aux réseaux mondiaux de communication. Mais cela ne peut être fait que si l'éducation est largement offerte, et accessible à tous. À cet égard, la Déclaration du Millénaire a appelé notre attention sur le problème du fossé numérique, et sur le fait que de nombreux pays ne peuvent fournir à leur population les outils

nécessaires pour réussir à l'ère de l'information. En Israël, nous avons mis au point un programme permettant aux jeunes de milieux défavorisés, ou de villes sous-développées, d'acquérir les précieuses connaissances en informatique qui leur permettront de réussir dans le village mondial. Nous avons présenté ce programme au Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, et nous leur avons expliqué comment les volontaires utilisaient l'Internet pour communiquer avec les participants, en les familiarisant avec l'équipement et les technologies qu'ils n'avaient jamais vus auparavant. Ce programme peut servir de modèle à d'autres pays en développement, afin d'améliorer leurs compétences informatiques et technologiques, et aider les jeunes à réussir.

Les défis auxquels font face les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en transition, les pays sans littoral et les petits États insulaires sont véritablement redoutables. Il n'y a pas si longtemps, Israël était lui-même un pays en développement, dépendant presque exclusivement d'exportations agricoles pour ses échanges avec l'étranger. Dans le processus de notre transformation en une économie fondée sur la technologie, nous avons acquis une immense expérience et un grand savoir-faire. Au cours des années, nous avons partagé notre expérience avec de nombreux pays, grâce au MASHAV, le Centre pour la coopération internationale du Ministère israélien des affaires étrangères. Depuis sa création, MASHAV a formé près de 175 000 personnes provenant de plus de 140 pays, et en six langues. Les activités du MASHAV se concentrent sur des domaines dans lesquels Israël a un certain avantage, ou a une expertise particulière, comme l'irrigation, l'agriculture désertique, la sécurité en matière alimentaire, la gestion de l'eau, l'éducation des jeunes enfants, le développement communautaire, la médecine d'urgence et en cas de catastrophe, l'intégration des réfugiés, etc. Israël accorde une grande importance à sa tradition de coopération internationale et d'assistance, et reste résolu à continuer son travail, de concert avec des parties locales, centré sur le renforcement de la capacité humaine, l'autonomisation des femmes, et la diffusion des technologies modernes.

Lorsque nos dirigeants se sont réunis pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité du nouveau millénaire, le monde n'avait pas encore été brutalement

rappelé, comme nous l'avons été le 11 septembre, à la menace mondiale du terrorisme. Les États membres ont rapidement condamné les attaques contre New York et Washington, et le Conseil de sécurité a pris des mesures sans précédent pour arrêter l'apport de fonds et d'autres formes d'assistance aux organisations terroristes. Dans le cadre de notre engagement pour le nouveau millénaire, nous devons scrupuleusement respecter la résolution 1373 (2001), et rejeter toute tentative de justifier les meurtres de civils innocents, quels que soient les causes ou les griefs qui sont invoqués. Sans conteste, la Déclaration du Millénaire parle de se libérer de la peur, et il n'y a pas de plus grande peur que celle qui a saisi notre ville hôte le 11 septembre, et qui continue d'opprimer des millions de civils innocents à travers le monde : la peur d'être pris soudainement et sans discrimination pour cible d'une agression mortelle. Le terrorisme a la possibilité, à lui seul, de perturber tous les objectifs nobles et précieux que nous nous sommes engagés à réaliser au cours du nouveau millénaire. Tout comme des immeubles qui ont pris des années à construire se sont écroulés en un heure, les efforts entrepris par des milliers de personnes, au cours de plusieurs générations, peuvent être violemment effacés par un seul acte de terrorisme. Nous ne pouvons laisser la menace du terrorisme nous refuser la promesse d'un lendemain pour les millions de personnes à travers le monde qui se tournent vers cet organe pour y trouver l'espoir et le sens d'une direction.

L'aube du nouveau millénaire a ouvert une période de potentialités sans précédent, ainsi que de défis redoutables. L'ONU a le potentiel, et l'obligation d'entreprendre les réformes nécessaires, qui lui permettront de servir le monde en tant que principale enceinte au sein de laquelle ces défis pourront être relevés et le plein potentiel de notre monde en perpétuelle évolution, réalisé. Israël est déterminé à travailler avec d'autres nations ainsi qu'avec les organes de l'ONU, dans un esprit d'amitié et de coopération, afin de formuler une réponse collective aux défis du nouveau millénaire, et de garantir que le siècle à venir sera un siècle de liberté, de développement, et de perspectives d'avenir offertes à tous les peuples du monde.

M. Clodumar (Nauru) (*parle en anglais*) : Il y a un an à peine, la communauté internationale a célébré l'avènement du nouveau millénaire avec un Sommet extraordinaire, ici, dans cette Assemblée. Ce fut un

moment historique, célébré avec ferveur, posant les jalons d'une coopération accrue dans le cadre de notre vision collective d'un avenir plus prospère.

Ma délégation a appuyé sans réserve le cadre de la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire présenté l'année dernière dans la résolution 55/162 par l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Harri Holkeri. Par ailleurs, nous souscrivons au rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/56/326, « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Ce rapport nous rappelle à tous les objectifs prisés et les engagements souscrits l'année dernière, en même temps qu'il énumère les stratégies qui nous permettront d'aller de l'avant.

Conformément à l'idéal d'honorer nos engagements, Nauru a prêté son concours au Forum des îles du Pacifique et à ses partenaires de développement pour mettre au point une stratégie régionale qui doit nous permettre de mieux intervenir collectivement et individuellement grâce à des mesures concrètes et acceptables pour nos communautés. Pour soutenir les efforts régionaux de consolidation de la paix, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, en consultation avec les pays membres, a commencé à réfléchir à des domaines essentiels définis dans la Déclaration de Biketawa du Forum adoptée l'année dernière à Kiribati. Nauru s'est déclarée disposée à participer à une mission régionale d'observateurs composée de personnalités éminentes venant des pays membres du Forum pour aider à surveiller le déroulement des prochaines élections dans les Îles Salomon.

Pour ce qui est du désarmement, Nauru a ratifié plusieurs conventions importantes, dont la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons signé plus de 15 traités et protocoles la semaine dernière, durant la cérémonie de signature des traités, et également ratifié, moins de 12 mois après l'avoir signé, le statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La gouvernance continue d'être la principale préoccupation de mon pays et de notre région en général et, en consultation avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, nous prenons les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la Déclaration de Honiara sur le maintien de l'ordre et la Déclaration de Aitutaki sur la gouvernance et l'exercice effectif des

responsabilités. Nous reconnaissons que la gouvernance continue à faire partie intégrante de nos programmes d'aide au développement et de nos plans de développement nationaux et nous ne cessons de chercher des moyens d'améliorer et de renforcer nos mécanismes d'application de la loi afin de les rendre plus efficaces. Nous sommes également encouragés par la participation croissante des organisations non gouvernementales et du secteur privé aux questions de gouvernance.

Mon pays reconnaît implicitement que la santé et l'éducation sont des éléments fondamentaux de l'assise de toute la société. En mai de cette année, les Ministres de l'éducation se sont réunis en Nouvelle-Zélande et ont adopté le plan d'action du Forum pour une éducation de base. Nauru, avec d'autres pays dirigeants du Pacifique, a accepté de continuer à oeuvrer en vue de mobiliser des ressources pour l'éducation de base, de mettre sur pied des partenariats avec les organisations non gouvernementales et d'inclure les questions liées aux spécificités de chaque sexe, ainsi que les questions de gouvernance dans l'éducation de base. Le défi auquel nous sommes confrontés est de trouver et d'affecter des ressources budgétaires adéquates pour assurer l'instruction de nos enfants dès leur plus jeune âge.

Nauru appuie les thèmes que le Secrétaire général a proposés pour l'année prochaine, à savoir la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des maladies, notamment le VIH/sida et le paludisme. Ces maladies deviennent de plus en plus courantes dans notre région et nous les prenons très au sérieux. En collaboration avec les institutions spécialisées de l'ONU, une action d'ampleur a été menée pour faire mieux connaître le sida aux communautés de notre région qui se heurtent à d'importants obstacles culturels. Nous mettons actuellement en place des mesures ayant pour objet de faire face aux problèmes liés au VIH/sida, à la fièvre dengue, à la tuberculose et au paludisme. Ces mesures prévoient notamment l'amélioration des normes de santé, une facilité accrue d'accès à un traitement et une formation spécialisée dans toute la région.

Nauru approuve la forte priorité donnée par la Déclaration du Millénaire à l'incorporation des principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux. Pour nous, l'un des objectifs les plus importants de la Déclaration a été l'engagement préconisé au chapitre III de prêter

attention aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement en appliquant, rapidement et intégralement, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les résultats de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Programme d'action de la Barbade a défini plusieurs domaines prioritaires dans lesquels des mesures concrètes sont requises aux niveaux national, régional et international. En marge de la stratégie régionale qui a été élaborée dans le Pacifique par le biais du Forum et du Programme régional océanien de l'environnement, nous continuons de préconiser une action mondiale plus énergique face à des problèmes mondiaux tels que le changement climatique et la réduction de la diversité biologique. Nauru a également apporté son appui à l'action des diverses institutions régionales, notamment de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, afin de formuler un indice de vulnérabilité écologique qui, nous l'espérons, sera adopté et développé plus avant par le Programme des données climatologiques et le Conseil économique et social.

Pour ce qui est de l'ONU elle-même, ma délégation note que des réformes ont été entreprises pour satisfaire aux objectifs de la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne l'administration de ce vaste organisme. L'objectif de réaffirmer la place centrale de l'Assemblée générale en tant que principal organe de décision et de représentation de l'ONU est justifié et, pour jouer ce rôle avec succès, nous devons poursuivre nos efforts de redynamisation et de rationalisation de nos travaux. Nous devons également accélérer nos efforts de réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil doit être élargi et la transparence de ses méthodes de travail renforcée afin de rendre compte des nouvelles réalités politiques et d'assurer à toutes les régions du monde une représentation géographique équitable. Toute réforme doit également renforcer la capacité du Conseil de sécurité de prévoir et prévenir les événements et d'y faire face, tout cela dans les délais les plus brefs.

Enfin, ma délégation est favorable à la position du Secrétaire général en faveur d'un examen et d'une évaluation plus approfondis qui seraient entrepris par l'Assemblée dans cinq ans. Nous devons tirer parti des sessions d'examen qui se sont déjà tenues depuis Rio, ainsi que de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial

pour le développement durable qui doivent se tenir l'année prochaine.

Ces brèves remarques ayant été faites, Nauru a le plaisir d'apporter son appui au projet de résolution proposé sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Secrétaire général de son « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». L'année dernière, nos dirigeants se sont réunis ici et ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui fait date, et dans laquelle ils réaffirment leur foi en l'ONU et en sa Charte en tant que fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. La Déclaration du Millénaire a offert à l'humanité un nouvel espoir d'un monde meilleur reposant sur la paix, la justice et l'équité. Nous nous réjouissons à la perspective d'un nouveau siècle de paix et de tranquillité qui aurait été régi par les valeurs humaines éternelles et les normes civilisées, à la différence du siècle dernier qui a connu de nombreux bouleversements et de grandes guerres. Nous étions pleins d'espoir, mais les actes terroristes du 11 septembre nous ont rappelés à la réalité. Les forces des ténèbres ont fait surgir leur spectre hideux pour arrêter la marche du millénaire alors même que nous étions sur le point de l'entreprendre. Mais nous ne devons pas nous laisser décourager. Nous ne devons pas laisser ces forces diaboliques l'emporter. Nous devons déjouer leurs sombres desseins et poursuivre notre parcours ensemble et, unis, lutter contre le fléau du terrorisme.

Ce faisant, il ne faut pas méconnaître la légitimité des luttes des peuples contre l'occupation et la domination étrangères dans l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination, droit consacré par la Charte des Nations Unies.

Dans son plan de campagne, le Secrétaire général a traité de manière complète les problèmes abordés par la Déclaration du Millénaire. Nous percevons ce plan de campagne comme des directives et normes qui seront évaluées et examinées de manière périodique par les Membres de l'ONU, du point de vue tant de leur pertinence que de leur application. Il y a lieu de noter que le Secrétaire général a insisté sur l'importance d'instaurer une paix et une sécurité mondiales permettant d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le fait qu'il s'attache à remplacer la culture

de réaction par une culture de prévention et de maintien de la paix reflète une approche positive.

Nous convenons entièrement avec le Secrétaire général de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits si l'on veut préserver la paix. Nous pensons que les différends politiques non réglés, notamment en Bosnie, au Kosovo, en Palestine, au Cachemire et en d'autres lieux, ont un effet déstabilisateur sur la paix mondiale. L'absence de progrès dans le règlement de ces conflits a nourri un sentiment d'injustice, de dépossession et de désespoir. La frustration des opprimés est compréhensible lorsque des différends tels que celui du Cachemire et de la Palestine notamment, restent sans solution bien qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour de l'ONU depuis des années. En effet, la paix et la sécurité mondiales continueront de nous échapper si ces conflits, qui ont été des sources de tension et de dévastation, ne reçoivent pas de solution. Il va sans dire que si nous souhaitons que la Déclaration du Millénaire ne soit pas mise au rebut, comme tant d'autres documents, et enfouie dans les archives de l'ONU, il faudra s'efforcer de l'appliquer intégralement et en toute sincérité.

L'évolution rapide de l'environnement international exige une évaluation fondamentale de la capacité de l'ONU de faire face aux crises et aux conflits divers qu'on voit proliférer dans de nombreuses parties du monde. L'objectif de cet examen serait de doter l'ONU des moyens nécessaires pour réduire les possibilités d'explosion et de retour des conflits et de la violence, par des mesures préventives, y compris en matière de règlement des différends, point sur lequel porte tout un chapitre, le Chapitre VI, de la Charte des Nations Unies.

Pour sa part, dans le cadre du respect de ses obligations en vertu de la Déclaration du Millénaire, le Pakistan a fait de grands efforts pour atténuer les tensions en Asie du Sud. Le Pakistan s'est rendu dans cet esprit au Sommet d'Agra en juillet dernier. Le Président Pervez Musharraf a proposé la reprise du dialogue avec l'Inde pour régler la question du Cachemire, conformément aux souhaits du peuple cachemiri, afin d'ouvrir la voie à la normalisation entre deux voisins brouillés. Nous réaffirmons notre volonté de traiter de toutes les questions en suspens avec notre voisin dans l'intérêt supérieur de la paix et de la sécurité dans la région. Le Pakistan est profondément conscient de la dimension nucléaire de l'environnement sécuritaire dans notre région. Le Président Pervez

Musharraf a exprimé la semaine dernière, devant l'Assemblée générale, la volonté du Pakistan de débattre d'un mécanisme de sécurité sud-asiatique grâce à un règlement pacifique des différends, à la préservation de l'équilibre nucléaire et classique, à des mesures de confiance et au non-usage de la force, prescrit par la Charte des Nations Unies.

Le peuple afghan a subi les ravages et la dévastation des conflits depuis plus de deux décennies. Le temps est venu de panser ses blessures, de soulager ses souffrances et de lui donner les moyens de reconstruire sa société. Il ne doit pas être abandonné une fois de plus. Un Afghanistan stable et pacifique revêt un intérêt vital pour la région et en particulier pour le Pakistan. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général et par son Représentant spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, visant à établir un gouvernement multiethnique, représentatif sur le plan démographique et ayant une vaste assise en Afghanistan. À notre avis, tout arrangement politique futur en Afghanistan doit venir de l'intérieur du pays, ne pas être imposée de l'extérieur et garantir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous espérons également que le processus politique en Afghanistan soit s'accompagnera simultanément d'un plan de réinstallation pour plus de 3 millions de réfugiés afghans, actuellement accueillis au Pakistan. La consolidation de la paix après le conflit en Afghanistan exigera un effort gigantesque de la part de la communauté internationale sous forme de mesures durables, dans le cadre d'une stratégie qui comporte trois volets : militaire, politique et humanitaire/de reconstruction/de redressement.

Dans son plan de campagne, le Secrétaire général s'est étendu sur les questions de développement et de pauvreté et sur leur impact sur la vie sociopolitique des sociétés. En effet, la paix et le développement sont indissociables. Nous estimons que la pauvreté et la misère sont le terreau des groupes et des organisations extrémistes. Ceux-ci survivent et prospèrent dans un environnement où prévalent injustice et absence de dignité. Nous espérons que la communauté internationale accordera aux causes profondes de l'extrémisme et du terrorisme l'importance qu'elles méritent et prendra des mesures concrètes pour répondre à la demande du Secrétaire général que les problèmes de la pauvreté soient résolus au moyen de programmes de véritable redressement économique,

d'allègement de la pauvreté et d'action sociale dans les pays en développement. Un pas important en ce sens consisterait à réduire, voire à éliminer le fardeau de la dette des pays pauvres et sous-développés. Nous sommes en plein accord avec l'observation du Secrétaire général que les pays développés devraient porter l'aide publique au développement à 0,7 % de leur produit national brut (PNB), ce qui est l'objectif prescrit. Il est regrettable que l'APD net vers les pays en développement ait baissé, tombant de 58,5 milliards de dollars en 1994 à 48,5 milliards en 1999. Cette baisse intervient au moment où l'APD aurait en fait dû considérablement augmenter. Il est clair que nos espoirs d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de campagne ne pourront être réalisés, étant donné cette absence de volonté.

Nous espérons que la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique l'année prochaine, offrira une occasion unique de formuler un nouveau paradigme du développement sous la forme de nouveaux modes de coopération et de partenariat, qui fasse intervenir une stratégie globale pour la mobilisation des ressources nationales, un accroissement des apports de capitaux privés et de l'aide publique au développement, l'élimination des obstacles au commerce à l'encontre des pays en développement, la rationalisation du fardeau instable de la dette et, enfin, les questions structurelles. Les déséquilibres économiques devront être redressés afin de parvenir à un ordre mondial juste, équitable et harmonieux et pour que le monde en développement soit appelé à jouer un rôle dans la gestion du phénomène de la mondialisation de l'économie mondiale.

Pour aborder une autre question, le Président du Pakistan a invité la semaine dernière, dans cette salle, la communauté internationale à se pencher sur la tragédie du tiers monde où les dirigeants, de concert avec leurs laquais, pillent les richesses de leur pays et se voient offrir un accès facile et des refuges sûrs où déposer leur butin dans le premier monde. Si des restrictions ont été imposées au blanchiment de l'argent de la drogue et des fonds détenus par les terroristes, pourquoi les mêmes restrictions ne peuvent-elles pas être imposées au blanchiment de ce type de butin? Nous espérons que le Secrétaire général élaborera un mécanisme permettant de résoudre ce problème. Nous prions instamment les pays développés de légiférer

contre les dépôts d'argent mal acquis, d'assister les enquêtes contre les pilliers, et de veiller à ce que leur riche butin soit dûment restitué à ses pays d'origine.

À juste titre, le plan de campagne élaboré par le Secrétaire général met aussi l'accent sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement pakistanais a pris une part active à l'amélioration de la gouvernance, grâce à une restructuration d'ordre politique et à l'introduction d'une démocratie authentique dans le pays. Une structure démocratique fiable de gouvernements locaux élus a été créée sur la base du suffrage universel, qui existe depuis août dernier. Une autre mesure révolutionnaire a été d'allouer un tiers des sièges aux femmes dans ces organes élus. Le processus de démocratisation en cours sera couronné par les élections aux assemblées provinciales et nationales et au Sénat, en octobre 2002, conformément au plan de campagne annoncé en août dernier, que le Président s'est déclaré déterminé à mettre en oeuvre.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir qu'il faut faire des efforts concertés afin de répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique. Nous apprécions les efforts menés, à cet égard, par l'Organisation de l'unité africaine – connu sous le nom maintenant d'Union africaine. Le Pakistan soutient les efforts de la communauté mondiale afin de promouvoir la paix, le développement économique et de lutter contre la diffusion de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies contagieuses sur le continent. Nous espérons que la communauté mondiale aidera les pays africains en renforçant l'aide publique au développement, en augmentant les investissements, en décidant un allègement de la dette et en améliorant l'accès de leurs biens et services aux marchés privés.

Le Pakistan est fier d'être au service de ses frères africains en fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix dans les situations de conflit sur le continent africain. De même, nous soutenons la nécessité de prêter une attention spéciale aux besoins des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

Nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général que l'Organisation des Nations Unies est une institution mondiale unique, où tous les pays du monde sont représentés. Nous réaffirmons la position centrale de l'Assemblée générale en tant que principal organe

de délibération, de prise de décisions et qu'organe représentatif des Nations Unies. La communauté mondiale doit unir ses forces afin de faire des Nations Unies un système plus démocratique et plus adapté aux intérêts collectifs de ses membres.

Nous soutenons aussi l'exigence de la majorité écrasante de la communauté mondiale, qui est de réformer le Conseil de sécurité sur la base du principe de l'égalité souveraine des États, ceci sans élargir l'oligarchie existante et sans créer de nouveaux îlots de privilège. Nous estimons que l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité doit refléter l'augmentation du nombre des membres de l'ONU, rendant cet organe plus démocratique, représentatif, transparent, responsable et efficace. Il est également nécessaire de renforcer la capacité du Conseil de sécurité de prévoir et de prévenir les événements, et d'y réagir très rapidement.

Les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies constituent un élément important des activités des Nations Unies en matière de maintien et de préservation de la paix et de la sécurité. Le Pakistan est l'un des contributeurs les plus anciens, les plus importants et les plus réguliers à ces opérations de maintien de la paix. Notre attachement et notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont fondés sur une croyance fondamentale dans la paix internationale, la sécurité collective, la diplomatie préventive, le règlement des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Nous estimons que les objectifs du maintien de la paix ne doivent pas être simplement de séparer les factions belligérantes, mais plutôt de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de contribuer au règlement des conflits. Les opérations de maintien de la paix doivent avoir une direction claire, un mandat précis et une structure de commandement et de contrôle efficace, ainsi que des règles d'engagement uniformes et clairement définies. L'Organisation des Nations Unies doit s'assurer que le conflit a été réglé avant de se retirer. Voilà quelques-uns des défis que doit relever l'Organisation des Nations Unies en matière d'efforts de paix, dont le maintien de la paix constitue un élément essentiel.

Nous pensons que les objectifs de développement du millénaire précisés dans ce plan de campagne, s'ils sont mis en oeuvre de façon résolue, pourraient

marquer le début d'une ère de paix, de progrès et de prospérité sur notre planète. Il nous suffira pour cela de redoubler d'efforts pour réaliser ces objectifs. Nous le devons aux générations futures. Ce sera là notre contribution à la postérité.

Pour conclure, permettez-moi de citer ce que le Président du Pakistan a dit dans son discours devant l'Assemblée générale la semaine dernière, à la 45e séance :

« Que la justice prévale; qu'aucun peuple ne soit lésé; que la souffrance soit éliminée; que le mécontentement soit pris en compte; que l'humanité s'élève comme une seule nation pour en finir avec la soumission des faibles; et que la paix règne. »

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'emblée de féliciter le Secrétaire général de son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, où les dirigeants du monde ont reconnu à l'unanimité la responsabilité collective de la communauté internationale d'atteindre les objectifs du XXIe siècle.

Le rapport du Secrétaire général décrit les mesures prises pour renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion de la sécurité des personnes, la réalisation du développement durable, l'exercice des droits de l'homme et la protection de notre environnement commun. Nous apprécions à sa juste valeur le plan d'action du Secrétaire général conçu pour répondre aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement. Nous soutenons aussi le projet de résolution élaboré par le Président de l'Assemblée générale, qui apporte une contribution supplémentaire afin de progresser davantage dans la réalisation des objectifs proposés à nos efforts. Ma délégation apprécie hautement l'intention du Secrétaire général de présenter un rapport global intérimaire tous les cinq ans, à compter de l'an 2005. Ces rapports, passant en revue l'application des décisions prises aux conférences des Nations Unies, permettront à la communauté internationale de pleinement mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire.

Dans son rapport, le Secrétaire général confirme son inquiétude en voyant que l'avènement du millénaire a introduit de nouveaux défis dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeurent la priorité première des Nations Unies dans une ère

nouvelle. Nous croyons que sans paix et sans stabilité il n'y a aucune possibilité d'encourager un dialogue entre les États afin de trouver des solutions pacifiques aux conflits. Sans paix et sans stabilité, le développement socioéconomique est impossible. Nous ne pouvons pas résoudre des problèmes mondiaux en ayant recours à la force, au terrorisme et à la discrimination raciale. Les guerres et les conflits ne figurent pas au nombre des éléments-clefs permettant de créer un monde nouveau, meilleur et à l'abri de la violence.

Les attaques terroristes récentes ont exigé une réaction coordonnée à l'encontre du terrorisme de la part de la communauté internationale. Tenant compte de l'évolution du monde, caractérisée par la menace croissante de ce phénomène, ma délégation s'attend à ce que le groupe de travail mette au point le projet de convention générale relative au terrorisme international au cours de l'année 2001.

Le Kazakhstan exprime son appui complet aux activités de la coalition antiterroriste internationale afin d'éliminer le réseau terroriste en Afghanistan et apporter une paix durablement attendue par son peuple éprouvé. Mon gouvernement soutient également l'intention de la coalition de poursuivre vigoureusement la guerre contre les terroristes et les derniers bastions du Taliban. Les résolutions 1373 (2001) et 1377 (2001) du Conseil de sécurité représentent les meilleurs instruments dont dispose la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme et seront pleinement mises en oeuvre par mon pays.

Ma délégation souscrit au point de vue exprimé par d'autres délégations, à savoir qu'il est extrêmement important de consolider les acquis de l'opération militaire récente menée par la coalition en faisant aller de l'avant le processus de règlement global de la situation en Afghanistan sous la direction de l'Organisation des Nations Unies. Le Kazakhstan est prêt à participer activement à toute mission de médiation ou de maintien de la paix qui contribuerait à établir la paix en Afghanistan et à apporter stabilité et sécurité à notre région.

La Déclaration du Millénaire a précisé les six domaines principaux qui exigent l'engagement collectif de la communauté internationale. Nous soutenons les stratégies du plan de campagne élaboré par le Secrétaire général. Mon gouvernement est attaché à

l'idée d'un monde pacifique, stable et écologiquement sûr, et il appuie tous les objectifs du Sommet du Millénaire.

Nous sommes favorables au renforcement du rôle central de l'ONU dans les efforts faits pour assurer la stabilité mondiale et pour établir des relations équitables entre les États et les peuples, fondées sur le respect mutuel et les valeurs universelles. Le Kazakhstan se félicite en particulier de l'engagement des dirigeants du monde, dans la Déclaration du Millénaire, de promouvoir la survie et le développement des enfants, l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes. Mon gouvernement continuera d'appliquer les décisions prises lors du Sommet du Millénaire, en renforçant la coopération avec le système des Nations Unies dans les domaines clefs de la paix, de la sécurité et du développement social et économique.

M. Sadi (Cameroun) : Il y a un peu plus d'un an se concluait ici même, par l'adoption d'une importante Déclaration, le Sommet du Millénaire, sans doute le plus grand rassemblement des dirigeants du monde jamais organisé. Cette Déclaration du Millénaire engageait notamment les chefs d'État et de gouvernement ainsi que d'autres hauts dignitaires du monde à n'épargner aucun effort pour trouver des réponses, au cours de ce siècle, aux attentes, aux espérances et aux aspirations légitimes de millions d'êtres humains à travers le monde, aspirations à la paix, à la coopération et au développement. À cette fin, des objectifs prioritaires ambitieux ont été fixés. Par sa résolution 55/162 sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'élaborer un rapport proposant des stratégies détaillées pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire et pour en atteindre les objectifs. Les rapports A/56/326 et A/56/422 du Secrétaire général dont nous sommes saisis et qui portent respectivement sur le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et sur les recommandations du Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes formulent des stratégies détaillées et des actions concrètes auxquelles nous devons accorder toute l'attention qu'elles méritent. Je voudrais féliciter le Secrétaire général pour la qualité de ses rapports, notamment pour l'imagination, le réalisme et la pertinence des stratégies et des actions concrètes qu'il nous suggère. Il s'agit maintenant pour les États Membres de l'ONU, voire pour toute la communauté

internationale de s'assurer que les engagements seront tenus et traduits en mesures concrètes. Pour tout dire, il s'agit résolument de passer des intentions aux actes.

Il est encourageant de relever que les grandes conférences internationales qui se sont tenues au cours de l'intersession ont d'ores et déjà commencé à donner suite aux objectifs du millénaire. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, a adopté une Déclaration politique et un Programme d'action décennal en sept engagements prenant en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés. Il s'agit entre autres de l'accès en franchise et hors contingent dans les pays du Nord de leurs produits d'exportation, en raison du rôle important du commerce dans le développement; de l'allégement de leur dette; et de la mobilisation des ressources financières extérieures à leur profit. Il reste toutefois à mettre sur pied un mécanisme efficace de mise en oeuvre et de suivi des recommandations que nous appelons de tous nos voeux.

L'Assemblée générale a également consacré sa vingt-cinquième session extraordinaire tenue du 4 au 8 juin 2001, à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Cette session a été sanctionnée par l'adoption d'une « Déclaration sur les villes en ce nouveau millénaire », dans laquelle la réaffirmation de l'engagement à fournir un logement convenable pour tous correspond à l'objectif du millénaire de parvenir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des taudis, conformément à l'initiative « Villes sans taudis ni bidonvilles ». À cet égard, si l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des taudis peuvent apparaître comme des mesures allant dans le bon sens, il n'en demeure pas moins que toute stratégie préconisée doit, au bout du compte, tendre vers la disparition totale des taudis et des bidonvilles.

Il est indéniable qu'en dépit de la baisse du nombre des conflits armés, la paix et la sécurité internationales demeurent gravement menacées. Les attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre dernier, en ont été encore une illustration des plus dramatiques invitant la communauté internationale tout entière à une nouvelle prise de conscience sur la manière dont nous devons désormais aborder les questions de paix, de sécurité et de désarmement. Plus que jamais en effet, les Nations

Unies seront amenées à jouer un rôle central pour assurer la primauté du droit dans les affaires internationales quand il s'agira en particulier d'examiner les liens entre paix et développement, de lutter contre l'impunité, le terrorisme international, la criminalité transnationale, la drogue etc. C'est donc le lieu de réaffirmer la place de choix qu'il convient d'accorder à la Cour internationale de Justice dans le règlement pacifique des conflits. C'est un sujet de préoccupation majeure pour le Cameroun et c'est pourquoi dans cet esprit, nous exhortons les États Membres à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice et à appliquer ses décisions conformément à la Charte des Nations Unies.

De même, il serait souhaitable de profiter de toutes les occasions qu'offrent les rencontres internationales pour relancer et intensifier la campagne pour la signature et la ratification du large éventail d'instruments juridiques qui constituent le socle de la légalité internationale. Aussi devons-nous redoubler d'efforts, dans le contexte actuel, pour favoriser l'entrée en vigueur rapide et la mise en oeuvre effective d'un certain nombre de conventions internationales pertinentes sur le terrorisme et le désarmement.

Pour sa part, le Cameroun, déjà partie à la plupart des conventions internationales multilatérales de lutte contre le terrorisme et sur le désarmement, s'emploie activement à signer ou à adhérer à celles auxquelles il n'est pas encore partie. S'agissant en particulier du désarmement, il va sans dire qu'au regard des événements récents, la stricte application de toutes les conventions en la matière s'avère urgente et impérative. Par ailleurs, nous devons réaffirmer la nécessité d'un engagement constant et plus décisif de l'ONU et de la communauté internationale dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. À cet égard, il y a lieu de relever, pour s'en féliciter, que ces dernières années, l'Organisation a accumulé une grande expérience dans ce domaine, ce qui lui a valu récemment avec le Secrétaire général l'attribution du prix Nobel de la paix. Cependant, pour renforcer davantage les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, nous devons lui procurer des ressources humaines, financières et matérielles adéquates. Sur ce point, le rapport Brahimi contient de bonnes propositions de réformes en cours d'application. Ce processus de réforme que nous appuyons doit se poursuivre.

Nous souscrivons également à l'idée selon laquelle le renforcement des capacités africaines dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ne saurait ni décharger le Conseil de sécurité de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde, y compris en Afrique, ni conduire à un désengagement de la communauté internationale à l'égard du maintien de la paix en Afrique.

La tenue du 25 au 27 juin 2001 de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida a constitué un moment capital dans la poursuite des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire, en raison notamment de l'impact négatif de cette pandémie sur l'évolution et les économies des pays en développement. La Déclaration d'engagement adoptée par cette session extraordinaire et qui contient des objectifs précis constitue un pas décisif dans la bonne direction pour combattre la pandémie du VIH/sida. C'est le lieu de lancer un appel à la communauté internationale et aux grands groupes pharmaceutiques mondiaux afin que les traitements contre le VIH/sida, particulièrement les thérapeutiques antirétroviraux, soient plus largement disponibles et à peu de frais.

S'agissant des besoins spéciaux de l'Afrique, le débat de haut niveau de la session de fond 2001 du Conseil économique et social a été consacré au « rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable ».

À l'issue de ce débat, le Conseil économique et social a adopté une déclaration ministérielle historique par laquelle les États Membres, les organes de l'ONU ainsi que les institutions financières et commerciales internationales se sont engagés à prendre des mesures spéciales en faveur de l'Afrique pour réaliser en ce qui concerne ce continent l'objectif fixé par le Sommet du Millénaire, à savoir : « relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs ainsi que des transferts de technologie ». Nous espérons que les efforts du Conseil économique et social pour donner suite au Sommet du Millénaire en ce qui concerne l'Afrique seront mieux pris en compte dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le

plan de campagne notamment pour encourager les gouvernements et les institutions internationales à tenir leurs engagements.

La déclaration ministérielle du Conseil économique et social intègre les priorités stratégiques de la nouvelle Initiative africaine adoptée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Lusaka en juillet 2001. Nous exhortons la communauté internationale à apporter un appui ferme et concret à cette Initiative qui est devenue depuis peu le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Je suis heureux de dire qu'avec l'aide des institutions du système des Nations Unies, le Cameroun compte parmi les premiers États à avoir élaboré un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des objectifs du millénaire. Ce rapport expose les résultats atteints et ceux qui sont attendus sur le plan socioéconomique et environnemental, et sert désormais de cadre de référence pour guider la finalisation et la mise en oeuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté. Ma délégation se félicite de ce que, à partir de l'année prochaine, un rapport annuel qui fera le point des progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire nous sera soumis par le Secrétaire général jusqu'en 2005, année où sera évaluée la mise en oeuvre d'ensemble des objectifs du millénaire.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'espérer que ni le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, ni les recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes ne resteront lettre morte et que les engagements politiques de nos dirigeants se traduiront dans la réalité, pour être à la hauteur des espérances soulevées.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, permettez-moi, au nom de ma délégation, de faire une déclaration très brève puisque la majorité des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont souligné les concepts illustrés par les obligations qui prouvent la grande importance que nous accordons à cette question dans notre ordre du jour international des décennies à venir. Permettez-moi également d'exprimer nos remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, pour la présentation du document dont nous sommes saisis, le

« Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », parce qu'il donne une orientation pertinente qui nous permet de relever le défi du XXI^e siècle avec un bon rythme et une orientation sûre.

La réunion des chefs d'État et de gouvernement qui eut lieu l'an dernier a constitué une contribution historique de grande importance, puisque c'est à cette occasion que l'ONU a pu rassembler un grand nombre de dirigeants mondiaux dans le but d'inscrire une action commune à l'ordre du jour du XXI^e siècle et surtout d'aborder les questions liées à la paix et au développement économique et social, principes fondamentaux de l'avenir.

Les résultats de ce sommet sont consacrés dans la Déclaration, où sont soulignées les valeurs communes fondamentales pour les relations internationales entre les États : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature, responsabilité commune de la gestion du développement économique et social, et manière de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Mais, en même temps, elle recueille les nouveaux engagements souscrits pour rendre encore plus efficace l'action de l'ONU en faveur des peuples de notre planète et, en particulier, des plus pauvres de la terre.

Ma délégation souhaite confirmer l'engagement pris par le Gouvernement du Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías, d'atteindre les objectifs et de prendre les mesures définies lors du Sommet du Millénaire. Nous savons, cependant, que l'effort ne peut être dirigé par les nations chacune pour son compte, mais qu'il doit représenter un effort collectif de l'Organisation à laquelle nous appartenons. Ma délégation estime que l'Assemblée générale a une grande responsabilité en ce qui concerne le suivi des thèmes de la Déclaration du Millénaire. Nous croyons que l'Organisation dispose de la structure nécessaire pour mener cette tâche à bien.

Je voudrais ajouter que mon pays a proposé, dès le premier moment, de mettre à profit le cadre de cette Assemblée générale pour que les chefs d'État des quatre tables rondes qui ont siégé pendant le Sommet du Millénaire – et que nous avons l'honneur de partager, avec les autres chefs d'État et de gouvernement de Singapour, de Pologne et d'Algérie – puissent procéder à une évaluation, avec les chefs d'État et de gouvernement des autres pays, pour que la

diplomatie présidentielle assure le suivi des engagements pris et appuie l'action que mènent le Secrétaire général et l'Assemblée générale. Les événements du 11 septembre ont empêché que cette action ait lieu à ce moment et je voudrais à nouveau réaffirmer qu'il importe que la diplomatie présidentielle apporte ses contributions à l'action de l'ONU, du Secrétaire général et de l'Assemblée générale.

Nous nous assurerons que tous les membres de l'Assemblée reçoivent le document préparé spécialement par la Mission du Venezuela, contenant la déclaration prononcée par mon pays à cette occasion et traduite dans les langues officielles.

Nous devons prendre des engagements concrets, tel que celui de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Nous devons réduire la mortalité infantile, lutter contre l'épidémie du sida, améliorer la situation des droits de l'homme et promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans un climat de liberté totale. Nous croyons que nous avons besoin d'agir davantage pour trouver des formules qui facilitent la participation de l'individu au développement socioéconomique de nos peuples.

Le sommet de Monterrey est très important car il nous donnera l'occasion de contribuer à l'avènement d'un monde plus équilibré et plus équitable pour ce qui est d'obtenir les moyens de financer le développement, et en même temps d'assurer une répartition équitable des richesses et l'épanouissement des peuples, notamment des plus démunis. Réactiver le dialogue Nord-Sud est un défi, tout comme la promotion de la coopération Sud-Sud et ce, par la réduction du fossé entre les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Un autre fossé – le fossé numérique – doit être l'un des objectifs majeurs de l'action de suivi du Sommet du Millénaire. Le Sommet mondial sur le développement durable, en Afrique du Sud, constitue une nouvelle occasion d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21, d'honorer les engagements pris il y a 10 ans à Rio et de réaffirmer l'urgence de suivre aujourd'hui cette voie.

Je voudrais également évoquer certaines des propositions faites alors. Aux côtés du Conseil de sécurité, il est nécessaire d'avoir un conseil pour le développement, qui répondrait au défi de réduire les indicateurs de la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie dans les pays les plus pauvres et les moins avancés.

Nous devons démocratiser le Conseil de sécurité et supprimer le droit de veto, qui est basé sur la situation qui prévalait en 1945, et trouver une façon de l'actualiser. Nous devons officialiser, renforcer et dynamiser les groupes régionaux au sein des Nations Unies, afin qu'ils puissent faire des recommandations sur les graves problèmes auxquels ils font face.

Pour toutes ces raisons, je voudrais indiquer que ma délégation demande que le projet de résolution, présenté par le Président de l'Assemblée générale sur cette question, soit adopté par acclamation en témoignage de notre foi en un monde plus humain et plus juste, et pour montrer que nous nous inspirons des nouveaux besoins des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 58e séance plénière, le 19 novembre 2001, je donne à présent la parole à l'observateur de la Suisse.

M. Stachelin (Suisse) : Les événements tragiques de septembre dernier et ceux qui se sont enchaînés depuis semblent avoir profondément modifié notre perception des grandes questions débattues actuellement au niveau international. Aujourd'hui, plus que jamais, nous réalisons l'interdépendance et l'interaction entre la pauvreté, les conflits, la dégradation rapide des ressources naturelles, le déni des droits de l'homme et la mauvaise gestion des affaires publiques. Les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face sont étroitement liés entre eux. D'où l'importance cruciale d'une approche globale et d'une stratégie cohérente permettant de s'attaquer simultanément à de multiples problèmes. Ceci est précisément l'objectif fondamental du plan de campagne présenté par le Secrétaire général.

Le plan de campagne suit les lignes essentielles de la Déclaration du Millénaire, l'explique utilement et propose des pistes concrètes pour aider les États, le système des Nations Unies ainsi que toute la communauté internationale à passer des résolutions à l'action. Le plan de campagne est effectivement tourné vers l'action; de plus, par son approche transversale, il met en évidence l'interdépendance et les interactions entre les différents domaines d'action. Comme le Secrétaire général le souligne lui-même, les conflits et les endémies sévissent le plus souvent dans des régions dont les habitants sont pauvres et illettrés. C'est une évidence croissante, en effet, que sans développement équitable, il ne peut y avoir de paix durable dans le

monde; de même, si aucune sécurité fiable ne peut s'instaurer, tout effort de développement sera contrecarré. Ce détestable cercle vicieux, hélas, a déjà trop souvent contribué à détériorer la situation malgré les meilleures intentions. Le plan de campagne peut nous éviter de rester empêtrés dans ce piège.

En premier lieu, il s'agit maintenant de rendre opérationnelles les nombreuses stratégies proposées. Mais il faut aussi éviter de disperser nos efforts sur tous les champs d'action imaginables, au risque que nos interventions s'annulent les unes les autres par manque de cohérence et de coordination. Ceci devrait être cependant facilité si nous nous concentrons tous sur la réalisation des objectifs identifiés lors du Sommet du Millénaire. Ces objectifs correspondent aux préoccupations majeures de la communauté internationale en matière de maintien de la paix, d'élimination de la pauvreté, de protection de l'environnement, de protection des droits de l'homme et de promotion de la démocratie. S'ils sont poursuivis par tous, ils feront office de fil rouge pour nous aider à concentrer nos efforts. Avant tout, nous devons tous faire preuve d'une ferme volonté politique d'honorer nos engagements. Cette volonté doit s'appliquer non seulement à la poursuite des objectifs par tous les partenaires, mais aussi à la réalisation d'une forte convergence entre les actions entreprises. Il s'agit donc d'intensifier et d'améliorer considérablement la manière dont nous nous coordonnons, entre ministères, entre gouvernements, entre institutions. En d'autres termes, il nous faut améliorer nos méthodes de travail un effort auquel la Suisse s'attache tout particulièrement depuis le Sommet de la Terre en 1992, tant au plan de sa propre administration que celui de sa politique de coopération internationale. Nous savons que des efforts considérables sont nécessaires, que les approches novatrices sont souvent difficiles à appliquer. Mais nous savons aussi que de grands progrès ont été accomplis, et cela nous encourage.

Nous reconnaissons en particulier que l'Organisation des Nations Unies, au cours de ces dernières années, a souvent montré la voie et qu'elle s'applique avec conviction à s'améliorer et à se renforcer. Il reste cependant beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général dans son plan de campagne, dont nous soutenons largement le contenu. Nous ne doutons pas que les Nations Unies y parviennent avec l'aide de tous. L'Organisation dispose de caractéristiques et

d'avantages uniques pour catalyser le changement, et elle doit continuer à jouer ce rôle dans un monde sans cesse plus complexe et interactif. À ce titre, il nous semble essentiel que l'Organisation sache mieux faire travailler ses différents organes ensemble; elle doit aussi renforcer ses partenariats avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres organismes multilatéraux.

Il s'agit aussi d'engager tous les acteurs – nationaux et internationaux, publics et privés, chacun dans sa sphère de compétence et d'influence – à faire converger leurs efforts vers les objectifs du millénaire. Ils devraient tous contribuer à une approche cohérente, efficace et efficiente, évitant les gaspillages et les pertes, diminuant les coûts de transaction. Il est à ce titre essentiel d'obtenir le plein soutien de tous les partenaires pertinents dans la mise en oeuvre du plan de campagne, y compris la société civile et le secteur privé. Dans ce contexte, nous pensons qu'il serait particulièrement utile de développer des partenariats entre les secteurs public et privé qui soient capables de servir efficacement l'intérêt commun.

Pour terminer, une dernière remarque en ce qui concerne le suivi. Les rapports envisagés par le Secrétaire général devrait être l'occasion d'identifier et d'analyser les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les leçons qui ont été apprises. Ils devraient aussi mettre en évidence les lacunes de coordination et de cohérence intra- et interinstitutions. Ce processus devrait permettre graduellement d'affiner le plan de campagne. Enfin, un effort réel doit être entrepris dans le domaine des indicateurs, qui doivent encore gagner en pertinence et en cohérence par rapport aux principaux outils méthodologiques adoptés internationalement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Déclaration à l'occasion de la douzième Journée de l'industrialisation de l'Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler à l'Assemblée générale que demain, 20 novembre, est la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. Puisqu'il n'y a pas de séance plénière prévue pour demain, je vais lire maintenant ma déclaration pour cette occasion.

Depuis 1990, nous avons célébré cette Journée afin de mobiliser l'engagement et les ressources de la communauté internationale en faveur de l'industrialisation de l'Afrique. Je pense qu'il est tout à fait approprié que l'on ait choisi les défis de l'industrialisation de l'Afrique pour le nouveau millénaire comme thème des célébrations de cette année. Le nouveau millénaire est façonné par le processus rapide de mondialisation, mû par les technologies de l'information et de la communication. La mondialisation nous offre des perspectives de développement économique et, en même temps, pose des problèmes qui incluent notamment la marginalisation des pays en développement. De nombreux pays africains, en particulier, font partie des pays les plus exposés à une telle marginalisation, compte tenu du manque de capacités et de ressources, de la pauvreté persistante, des ravages étendus du VIH/sida et des conflits chroniques.

L'Afrique présente donc à la communauté internationale les défis les plus difficiles et les plus pressants. Au Sommet du Millénaire, l'année dernière, les dirigeants du monde entier ont pris la résolution de relever les défis de l'élimination de la pauvreté et du développement durable en Afrique. En tant que Président de l'Assemblée générale, je voudrais aussi accorder une priorité élevée aux questions qui intéressent particulièrement l'Afrique.

L'industrialisation est une étape nécessaire sur la voie du développement. À l'ère de la mondialisation et de la libéralisation, la diversification des économies et le renforcement de la concurrence sont généralement reconnus comme des étapes essentielles pour la promotion d'une croissance économique soutenue. La compétitivité des entreprises africaines est largement tributaire de leurs capacités d'innovation technologique, d'absorption et de gestion. L'accès aux marchés des pays développés est également une condition préalable du développement durable en Afrique. À cet égard, les donateurs et les pays développés sont instamment priés de fournir des ressources appropriées et une assistance technique aux pays africains, et d'accorder un traitement préférentiel

aux produits africains afin de renforcer la capacité industrielle et l'accès aux marchés des producteurs africains.

En même temps, les notions de contrôle national et de partenariat devraient être considérées comme faisant partie intégrante du développement et de l'industrialisation des pays. Les pays africains et d'autres pays en développement doivent forger des partenariats qui leur permettront d'attirer les capitaux, la technologie et les compétences nécessaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières. Cela exige donc que soit mis en place un environnement propice aux investissements afin de stimuler la croissance macroéconomique, d'élargir les marchés, de développer le capital humain et de renforcer la capacité technologique. À cet égard, je souhaite saluer l'initiative historique des dirigeants africains qui ont proclamé le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Je pense que ce nouveau Partenariat aborde avec franchise les dures réalités du développement de l'Afrique et qu'il est porteur de grandes promesses. Sa grande force tient à son approche d'ensemble, qui englobe les problèmes relatifs à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance et au développement économique, tous jouant un rôle central dans le succès de l'industrialisation. C'est pourquoi cette initiative mérite le plein appui de la communauté internationale.

J'espère sincèrement que le système des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) qui a notamment pour mandat de promouvoir le développement industriel durable, continuera de travailler en liaison étroite pour mobiliser les ressources et les compétences au service des efforts menés par les Africains. En cette Journée de l'industrialisation de l'Afrique, j'invite tous les membres à se joindre aux efforts en cours pour aider les pays africains à adapter leurs politiques industrielles aux nouvelles conditions mondiales et à créer un environnement propice au développement durable.

La séance est levée à 19 h 20.